AFINHAB

NOTE D'INFORMATION

Social Bond AFINHAB 6,00% 2026 - 2041
OBLIGATIONS SOCIALES

Faciliter l'accès à l'habitat en Afrique

▶ Période de souscription du 06 au 31 juillet 2026

TAUX D'INTÉRÊT 6,00 % L'AN
NET D'IMPÔT ET DE TAXE DANS TOUS LES PAYS DE L'UEMOA

MONTANT ÉMIS 40 Mds de FCFA

DURÉE DE L'EMPRUNT 15 ANS*
*DONT 1 AN DE DIFFÉRÉ

Moody's a attribué au programme de Social Bonds la note maximale SQS1 "Excellent".

Emetteur

AFINHAB

Arrangeurs et Chefs de file

SOCIETE GENERALE

FGI

L'opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF - UMOA) sous le visa N° EOP/26-01 (Décision n°196/AMF-UMOA/2026)

Objet : Changement de dénomination : La CRRH-UEMOA est devenue AFINHAB.

Chers investisseurs,

Nous vous informons que la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) a changé officiellement de dénomination sociale et est devenue **AFINHAB**.

Ce nouveau nom, qui évoque **l'Afrique, la Finance et l'Habitat**, a été choisi pour refléter notre mission de faciliter l'accès au logement dans la région, et la diversité de nos solutions innovantes.

Ce changement s'opère dans une stricte continuité institutionnelle, juridique et opérationnelle.

Concrètement, cela signifie que rien ne change dans nos relations :

- Nos engagements contractuels mutuels restent strictement identiques.
- Notre objet social, notre gouvernance et notre solidité financière sont inchangés.
- Notre structure actionnariale reste la même.
- Vos interlocuteurs habituels et nos processus opérationnels demeurent inchangés.
- Nos coordonnées bancaires sont conservées.

Notre nouveau site web est www.afinhab.org.

Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour toute question relative à cette évolution.

Nous vous remercions de votre confiance continue.

Yedau OGOUNDELE
Directrice Générale
AFINHAB

SOMMAIRE

SOCIAL BOND AFINHAB 6,00% 2026 – 2041

NOTE D'INFORMATION

LISTE DES ABRÉVIATIONS 5
LISTE DES DÉFINITIONS 6
AVERTISSEMENT 7
CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION 7
ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION 7
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 8
POLITIQUE D'INFORMATION 11

1. Résumé de la transaction 12
   1.1 Contexte de l'Opération 12
   1.2 Résumé de l'Opération 12
   1.3 Attraits de l'Opération 13

2. Caractéristiques de l'Opération 16
   2.1 Caractéristiques de l'Opération « Social Bond AFINHAB [6,00%] 2026 – 2041 » 16
   2.2 Tableau d'amortissement 17
   2.3 Notation de l'Etablissement 17
   2.4 Utilisation des fonds 18
   2.5 Deuxième émission d'obligations sociales dédiée au logement abordable dans la zone UEMOA 18
      2.5.1 Sélection et évaluation du projet 19
      2.5.2 Gestion des fonds levés 19
      2.5.3 Suivi de l'opération et reporting des investisseurs 19
      2.5.4 Revue externe 20
   2.6 Modalités de souscription et schéma d'allocation 20
      2.6.1 Ordres de souscription 20
      2.6.2 Souscripteurs concernés et règles d'allocation des ordres de souscription 20
      2.6.3 Période indicative de souscription 20
   2.7 Service financier 20
      2.7.1 Régime fiscal 20
      2.7.2 Service financier de l'emprunt 21
      2.7.3 Des mécanismes de sûretés mis en place pour la sécurisation des flux 21
   2.8 Renseignements relatifs aux précédents emprunts obligataires en cours de vie 21
   2.9 Syndicat de placement 22
   2.10 Autres modalités 22
      2.10.1 Exigibilité anticipée 23
      2.10.2 Clause pari passu 23
      2.10.3 Avis aux détenteurs d'obligations AFINHAB 23
   2.11 Juridiction et tribunaux compétents 23
      2.11.1 Masse des obligataires 23
      2.11.2 Tribunaux compétents 23
   2.12 Calendrier de l'Opération 23

3. Cadre GSS et impact social de l'émission 24
   3.1 Cadre GSS 24
   3.2 Impact social et économique 24
   3.3 « Impact Metrics » du social bond 2025 25

4. Présentation du marché de l'Émetteur 26
   4.1 Analyse macroéconomique de l'UEMOA : marché de l'Émetteur 26
   4.2 Situation du marché du logement dans la zone UEMOA 27
   4.3 Analyse sectorielle des Établissements Financiers de Crédit « EFC » 27
      4.3.1 Le paysage bancaire de la zone UEMOA 27
      4.3.2 Positionnement d'AFINHAB parmi les EFC de l'UEMOA 28

SOMMAIRE

SUITE

5. Présentation de l'Émetteur 30
5.1 Fiche signalétique de l'Émetteur 30
5.2 Historique de l'Émetteur 30
5.3 Activités de l'Émetteur 31
5.3.1 Activité de refinancement 32
5.3.2 Activités de titrisation 33
5.3.3 Activité de Garantie 34
5.4 Actionnariat et évolution de capital 34
5.5 Organigramme et schéma de gouvernance 39
5.5.1 Organigramme 39
5.5.2 Schéma de gouvernance 40
5.6 Politique des ressources humaines d'AFINHAB 42
5.6.1 Évolution de l'effectif 42
5.6.2 Grandes lignes de la politique de ressources humaines 43

6. Situation financière d'AFINHAB 44
6.1 Ratios prudentiels 44
6.2 Analyse de l'évolution du compte de résultat 2021-2025 44
6.2.1 Évolution du Produit Net Bancaire 45
6.2.2 Analyse du résultat net 45
6.3 Analyse de l'évolution du bilan 2021-2025 46
6.3.1 Évolution des créances : un portefeuille sain et de qualité 46
6.3.2 Évolution des immobilisations 47
6.3.3 Évolution des capitaux propres 47

7. Comptes de l'exercice 2025 et perspectives financières 48
7.1 Comptes de l'Émetteur au 31/12/2025 48
7.2 Principales orientations hypothèses et conclusions préliminaires 48
7.3 Compte de résultats prévisionnels 2026 – 2041 49
7.4 Bilans et ratios prévisionnels 2026 – 2041 50

8. Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges 52
8.1 Facteurs de risques 52
8.1.1 Risque de crédit et de contrepartie 52
8.1.2 Risque de change 52
8.1.3 Risque de liquidité 52
8.1.4 Risques opérationnels 52
8.1.5 Risques liés au refinancement 53
8.1.6 Risques liés aux changement climatiques 53
8.1.7 Faits exceptionnels 53
8.2 Litiges et affaires en contentieux 53

ANNEXE 1 : NOTATION D'AFINHAB PAR BLOOMFIELD INVESTMENT 54
ANNEXE 2 : NOTATION INTERNATIONALE D'AFINHAB PAR MOODY'S RATINGS 55
ANNEXE 3 : EXONÉRATIONS D'IMPÔTS ET TAXES SUR LES TITRES D'AFINHAB 56
ANNEXE 4 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS D'AFINHAB 57
ANNEXE 5 : ÉLÉMENTS DU REPORTING DES SOCIAL BONDS 2025 – 2040 58
ANNEXE 6 : ÉLÉMENTS D'IMPACT SOCIAL BOND 2025 59

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMF – UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Chiffre d'Affaires
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (actuelle AMF-UMOA)
DC/BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
EFC	Établissements Financiers de Crédit
FCFA ou XOF	Franc de la Communauté Financière en Afrique de l'Ouest
FSA	Fonds de Solidarité Africain
GPL	Garantie de Prêts au Logement
GSS Bond	Green, Social and Sustainability Bonds ou obligations vertes, sociales et durables
M	Millions
MFR	Marché Financier Régional
Mrds ou Mds	Milliards
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PCA	Président du Conseil d'Administration
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat Net
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
IFC/SFI	Société Financière Internationale
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
USD	United States Dollar

Liste des définitions

ÉMETTEUR
AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE OU « SPREAD »
Ce ratio mesure la différence entre le revenu d'intérêts généré et le coût du financement (coût d'intérêts) payé.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION
Ce ratio permet de mesurer la part de la création de valeur de l'établissement qui est absorbée par les frais généraux. Ce ratio se calcule en faisant le rapport entre les frais généraux (frais de personnel, frais d'exploitation et dotations aux amortissements) et le Produit Net Bancaire. Un ratio inférieur ou égal à 60% démontre une bonne gestion et efficience de l'établissement.

COÛT DU RISQUE
Le coût du risque va représenter l'ensemble des coûts inhérents aux risques qu'ils soient de change, de contrepartie, de crédit, etc. L'ensemble de ces risques vont présenter un coût matérialisé par l'obligation de dotations aux provisions

PRODUIT NET BANCAIRE
Le Produit Net Bancaire désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de l'institution. Il constitue la différence entre les produits issus de l'activité bancaire et les charges engendrées par cette même activité.

ACTIFS PRODUCTIFS OU ACTIFS PRODUCTEURS D'INTÉRÊTS
Les actifs productifs sont constitués de l'ensemble des éléments de l'actif du bilan pour lesquels AFINHAB perçoit des intérêts et/ou commissions à savoir : les créances interbancaires, les créances à la clientèle, les obligations et autres titres à revenu fixe, les autres titres détenus à long terme

PASSIFS PAYANT INTÉRÊTS OU PASSIFS PORTANT INTÉRÊTS
Les passifs portant intérêts sont constitués de l'ensemble des éléments de passif du bilan pour lesquels AFINHAB verse des intérêts à savoir : les dettes interbancaires, les dettes représentées par un titre et les emprunts et titres émis subordonnés

INTÉRÊTS PERÇUS
Les Intérêts perçus correspondent à la somme des intérêts et produits assimilés, des commissions (produits) et des autres produits d'exploitation bancaire

INTÉRÊTS PAYÉS
Les Intérêts payés correspondent à la somme des intérêts et charges assimilés, des commissions (charges) et des autres charges d'exploitation bancaire

REVENU D'INTÉRÊTS
Ce ratio mesure le rapport entre les intérêts perçus et les actifs productifs

COÛT DU FINANCEMENT OU COÛT D'INTÉRÊT
Ce ratio mesure le rapport entre les intérêts payés et les passifs portant intérêts

LOGEMENT ABORDABLE
Les logements abordables sont les logements d'une valeur inférieure à 150 millions F CFA, accordés par des banques de l'UEMOA aux ménages à revenus faibles à modérés, conformément aux statuts d'AFINHAB

AVERTISSEMENT

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'Opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'Émetteur et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'Opération proposée aux souscripteurs. Le visa de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres dont l'émission est ainsi autorisée sous le n° EOP/26-01 (Décision n°196/AMF-UMOA/2026).

Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information

La Note d'Information sera disponible sans frais pour le souscripteur au siège social d'AFINHAB, auprès du consortium, Arrangeur et Chef de file. Elle sera également disponible, sur le site internet de l'Émetteur www.afinhab.org

Attestation du responsable de la Note d'Information

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives d›AFINHAB et sur les droits attachés aux titres offerts : elle ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Fait à Lomé le 12 mai 2026

Attestation des commissaires aux comptes

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

KPMG

8ème étage Immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 53 92 00
Email : contact@kpmg.tg

Deloitte.

5082, Boulevard GNASSINGBE
Eyadema, Lomé II
Immeuble African Guarantee Fund (AGF),
06 BP: 61825 Lomé 06 – TOGO
Tél : (228) 98 88 77 08 / 70 79 99 89
Email : tgcontact@deloitte.com

Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)

Attestation portant sur la note d'information financière relative à l'émission de l'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne "Social Bond CRRH-UEMOA 6,00% 2026 – 2041"

Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire
de l'UEMOA (CRRH-UEMOA).
BP 1172 Lomé - Togo
Cette attestation contient 3 pages

8ème étage Immeuble CRBC
Place de la Réconciliation
Route de la nouvelle présidence
06 BP 6019 Lomé 06, Togo
Tél : (228) 22 53 92 00
Email : contact@kpmg.tg

5082, Boulevard GNASSINGBE
Eyadema, Lomé II
Immeuble African Guarantee Fund (AGF),
06 BP: 61825 Lomé 06 – TOGO
Tél : (228) 98 88 77 08 / 70 79 99 89

Email : tgcontact@deloitte.com

Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA)

Siège social : 68, avenue de la libération B.P. 1172
Lomé Togo
Capital social : F CFA 14 426 970 000

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux données comptables et financières contenues dans la note d'information sur l'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne "Social Bond CRRH-UEMOA 6,00% 2026 – 2041"

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la CAISSE RÉGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) et en application des dispositions de l'instruction N°36/2009 et de la circulaire N°02-2010 de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières, contenues dans la note d'information établie dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, d'un montant de 40 milliards de FCFA, à un taux de 6,00%, sur la période allant de 2026 à 2041.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de la CRRH-UEMOA.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations comptables et financières données dans la présente note d'information avec le système comptable de l'institution financière.

Nous avons effectué les diligences nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels audités, au titre des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025.

Les rapports d'audit des états financiers desdits exercices sont intégralement repris dans la présente note d'information.

CRRH – UEMOA S.A.
Attestation portant sur la note d'information financière relative à l'émission de l'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne "Social Bond CRRH-UEMOA 6,00% 2026 – 2041

S'agissant des données prévisionnelles présentées au chapitre 7 (Compte de l'exercice 2025 et perspectives financières) de la présente note, couvrant la période allant de 2026 à 2041, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale de la CRRH-UEMOA.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la présente note d'information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance des informations comptables et financières données dans la présente note d'information avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers ;
- les hypothèses retenues pour l'établissement des informations prévisionnelles données dans la présente note d'information et la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lomé, le 15 mai 2026

Les Commissaires aux comptes

KPMG Togo	Deloitte Togo
KPMG Togo 8ème étage immeuble CRBC Place de la Réconciliation Route de la nouvelle présidence Tél: (228) 22 53 92 00 06 BP 6019 Lomé 06, Togo	
Franck Fanou *Associé*	**Kodjo AKPATIGBE** *Associé*

Politique d'Information

La politique d'information d'AFINHAB est assurée par les personnes suivantes :

- **M. Thierry TANOH** - Président du Conseil d'Administration - 7 Rue de la Canebière, Abidjan Côte d'Ivoire
- **Mme Yedau OGOUNDELE** - Directrice Générale
- **M. Thierry BALIBO** - Directeur Administratif et Financier

Adresse AFINHAB :
Immeuble BOAD - 68, Avenue de la Libération - BP 1172 Lomé (République Togolaise)
Téléphone : +228 22 23 27 51 / 22 ; Télécopie : +228 22 23 27 52 ; infos@afinhab.org

La politique d'information du consortium est assurée par les personnes suivantes :

SOCIETE GENERALE

Jean-Charles KWAO
Directeur Général - SGCS WA

Abidjan Cocody, Immeuble Ivoire Trade Center
(ITC), Bâtiment A, 2ème étage
01 BP 1355, Abidjan 01
Tél : +225 27 20 25 45 53
E-mail : jean-charles.kwao@socgen.com

FGI FINANCE GESTION INTERMEDIATION

Astou DIOP SENE
Directrice Générale – FGI

Dakar, Immeuble EPI,
1er étage, Boulevard du Sud, x Rue 1
BP 25672 Dakar Fann, Sénégal
Tél : +221 33 867 60 42
E-mail : astou.diop@fgi-bourse.com

1. Résumé de la transaction

1.1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Fondée le 16 juillet 2010, AFINHAB est un établissement financier à caractère bancaire, soumis à la loi bancaire de l'UEMOA. L'actionnariat d'AFINHAB compose de partenaires institutionnels, à savoir la BOAD, IFC, la BIDC et Shelter Afrique ainsi que de 64 banques commerciales de la zone UEMOA avec des fonds propres s'élevant à 29,8 milliards de FCFA au 31/12/2025. En tant qu'institution supranationale et émetteur de référence dans la zone UEMOA, elle bénéficie d'une notation AAA avec perspective stable par l'agence Bloomfield, et une des meilleures notations de la région, avec une note internationale Ba2 avec une perspective négative attribuée par Moody's Ratings lors de sa dernière revue en mai 2025.

Elle a comme objectif de refinancer les prêts à l'habitat accordés par les banques commerciales et les Systèmes Financiers Décentralisés « SFD » à leurs clients, en mobilisant des ressources à long terme sur les marchés financiers ou via des partenaires au développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2027, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (AGO) tenue le 15 mai 2025 a autorisé, en sa 5ème résolution, l'émission d'obligations par appel public à l'épargne à concurrence de quatre-vingts milliards (80.000.000.000) de FCFA, et a délégué pouvoirs au Conseil d'Administration d'AFINHAB, avec faculté de subdélégation à la Direction Générale, à l'effet de décider des modalités finales en fonction des opportunités qui se présenteront.

Depuis sa première émission en 2012, AFINHAB a levé un total de 258 milliards de FCFA sur le Marché Financier Régional (MFR), à des taux d'intérêt compris entre 5,85 % et 6,10 % et des maturités allant de 10 à 15 ans.

SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA et FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) ont été mandatées par AFINHAB, en tant qu'Arrangeur et chef de file pour le placement de sa 11ème émission obligataire labellisée « Social Bond » pour un montant de 40 milliards de FCFA sur le Marché Financier Régional, pour une maturité de 15 ans avec un (1) an de différé.

1.2 RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION

Libellés	Caractéristiques
Dénomination	• "Social Bond AFINHAB [6,00%] 2026-2041"
Émetteur	• AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA
Montant de l'émission	• 40 000 000 000 FCFA
Taux d'intérêt	• [6,00%] net l'an
Durée de l'emprunt	• 15 ans dont un (1) an de différé sur le remboursement capital
Type de placement	• Appel Public à l'Épargne
Objet de l'Opération	• Refinancement des créances hypothécaires des banques
Notation financière	• Investment grade valable de juin 2026 à mai 2027 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation : • AAA avec perspective stable à long terme • A1+ avec une perspective stable à court terme
Notation ESG	• SQS1 par Moody's (Meilleure note possible dans le cadre de l'évaluation des obligations sociales)
Mécanisme de sûretés	• Mise en place d'un compte séquestre zéro débit, ouvert au nom d'AFINHAB • Nantissement des portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang, consentis par les banques refinancées au profit d'AFINHAB • Contrôles périodiques d'AFINHAB sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur • Mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts d'AFINHAB auquel toutes les banques refinancées adhèrent, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement

1.3 ATTRAITS DE L'OPÉRATION

Un Émetteur doté d'une mission d'impact social et une 11ème émission avec un label d'obligations dites sociales ou « Social Bond »

- AFINHAB a pour ambition de tripler son impact en termes de nombre de logements financés par le secteur bancaire sur les 5 prochaines années
- L'impact social d'AFINHAB, s'est traduit par l'accès au logement pour 100 000 personnes, grâce aux actions entreprises depuis le début de ses activités
- Cette 11ème émission contribuera aux atteintes des Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 1 sur l'éradication de l'extrême pauvreté, les ODD 10 sur la réduction des inégalités et les ODD 11 sur les villes et communautés durables.
- Les fonds levés seront intégralement déployés par AFINHAB pour refinancer les portefeuilles de prêts hypothécaires couvrant des logements abordables (d'une valeur inférieure à 150 millions F CFA), accordés par des banques de l'UEMOA aux ménages à revenus faibles et modérés, conformément à ses statuts.

Une performance financière historique en nette progression

- Depuis le lancement de ses activités en 2012, AFINHAB a levé 258 milliards de F CFA sur le Marché Financier Régional, 134 milliards de F CFA sur le marché international et 129 milliards de F CFA auprès des bailleurs de fonds pour un total d'environ 521 milliards de F CFA.
- Un total de 440 milliards de F CFA de refinancements accordés aux banques et SFD correspondant à 19 000 logements
- Une bonne allocation des ressources mobilisées et une relative maitrise des charges opérationnelles
- Une amélioration des indicateurs de performance, en 2025 comparée aux années précédentes

Une refonte du modèle d'affaires et de nouvelles activités en perspective répondant aux besoins exprimés par les banques

- Le refinancement à travers de nouveaux modes d'origination visant à dynamiser l'écosystème tels que le partenariat dans le cadre de projets immobiliers et le refinancement des banques non-actionnaires
- La titrisation afin de réduire les besoins de fonds propres réglementaires des banques

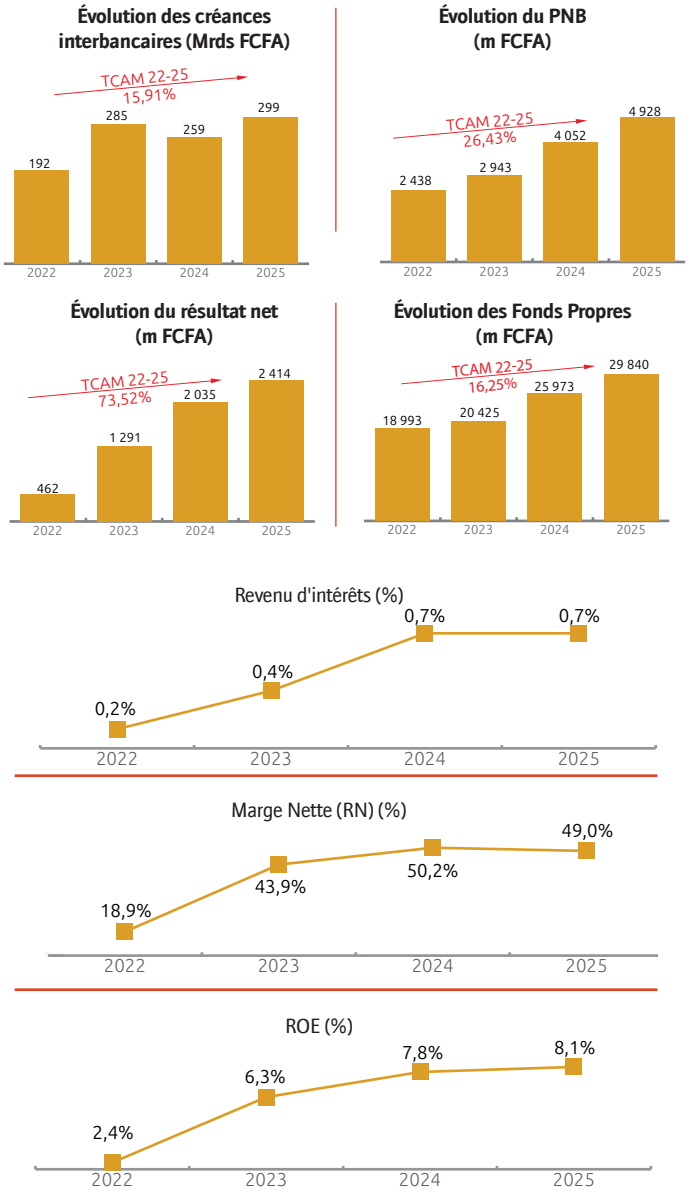

- Les solutions de garantie, complémentaires pour les banques, leur permettant de couvrir le risque de leur portefeuille de prêts au logement

Une institution reconnue pour la qualité de sa signature

- AFINHAB est dotée d'une des meilleures notes : AAA, avec une perspective stable à long terme par Bloomfield Investment, une agence régionale agréée par l'AMF-UMOA
- A l'international, AFINHAB bénéficie d'une notation Ba2 avec une perspective négative à long terme par Moody's Rating qui la positionne parmi les institutions les mieux notées de la région, équivalente à celle de la Côte d'Ivoire et supérieure à celle des autres pays de l'Union
- Un historique sans défaut ni retard de paiement sur le MFR. Cette opération marquera sa 11ème émission obligataire

Un investissement de qualité et liquide et une fiscalité attractive

- Les titres émis seront cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) en libre négociation sur le marché secondaire
- Ces titres feront aussi l'objet d'une demande d'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO comme l'ont été les 9 émissions précédentes
- AFINHAB bénéficie dans tous les pays de l'UEMOA d'une exonération de tous les impôts et taxes sur les obligations, quel que soit le détenteur de ces titres et valable jusqu'en 2032 avec un renouvellement de la période d'exonération pour 10 ans

Un actionnariat solide doublé d'une bonne gouvernance

- AFINHAB dispose d'une structure actionnariale solide constituée de 4 institutions de développement (BOAD, IFC, BIDC et Shelter Afrique) et de 64 banques provenant des pays de l'UEMOA
- Le renforcement de la structure actionnariale avec l'augmentation de capital de l'actionnaire principal, la BOAD, ainsi que l'IFC et quelques banques commerciales régionales
- Un top management pluridisciplinaire, doté d'une expérience reconnue sur les marchés financiers

M. Thierry TANOH, Président du Conseil d'Administration (PCA)	Diplômé de l'École Supérieure de Commerce d'Abidjan (ESCA), expert-comptable français, M. Thierry Tanoh est aussi titulaire d'un MBA de la Harvard Business School. Pendant plusieurs années, il a occupé les fonctions de ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, de Secrétaire Général Délégué de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, de Directeur Général du groupe Ecobank, de Vice-président, Afrique subsaharienne, Amérique Latine et Caraïbe, et Europe de l'Ouest de International Finance Corporation (IFC). M. TANOH est Administrateur au sein de plusieurs compagnies, dont MERCY CORPS aux USA, AFENTRA PLC en Angleterre et AZALAI Holding au Mali. Il a été nommé le 22 mai 2023 puis reconduit le 15 mai 2025.
Mme Yedau OGOUNDELE, Directrice Générale (DG)	Mme Yedau Ogoundele est experte des marchés financiers internationaux, elle a été responsable des activités de Structuration Crédit dans la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) de Natixis et de Crédit Agricole à Paris et à Londres. Elle cumule plus de vingt années d'expérience en financements structurés pour avoir exercé des fonctions de structuration, de développement commercial, de trading et d'origination obligataire. Elle a occupé la fonction d'administratrice indépendante à AFINHAB et a été membre du Comité des Risques. Elle a également piloté l'élaboration du Plan Stratégique 2023-2027 d'AFINHAB. Elle est Directrice Générale d'AFINHAB depuis le 30 janvier 2023.
M. Aimé SAVADOGO, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support	M. Aimé SAVADOGO a été recruté en 2007 par la Société Générale Burkina Faso (SGBF), il y a occupé plusieurs postes à responsabilité notamment comme Directeur des Risques et du Recouvrement pendant sept (7) ans. Après une douzaine d'années d'expérience professionnelle passées à la Société Générale, il rejoint AFINHAB en mars 2019 en tant Responsable de la Gestion des Risques et occupe présentement la fonction de Directeur Général Adjoint en charge du pôle support.
M. Jean-Yves LOKO, Secrétaire Général	Titulaire d'un DEA en droit privé fondamental et d'un diplôme ITB de banques, M. LOKO a une solide expérience juridique acquise durant ses dix-sept années passées dans les services juridiques d'institutions financières et d'entreprises du secteur des télécoms. Il a rejoint l'équipe d'AFINHAB, le 1er juillet 2023.
M. Thierry BALIBO, Directeur Administratif et Financier (DAF)	Après neuf années d'expérience professionnelle dont huit années passées dans un Etablissement Financier comme Responsable de la Comptabilité et une année dans un Cabinet d'expertise comme Réviseur Comptable, M. Thierry BALIBO rejoint l'équipe d'AFINHAB le 2 mai 2012 comme Chargé de la Comptabilité et du Budget et occupe présentement la fonction de Directeur Administratif et Financier.
M. Léon PALOGO Responsable des Risques	Justifie de plus de quinze (15) années d'expérience dans les domaines de l'analyse des risques, de l'évaluation financière et de la supervision des engagements bancaires. Son parcours s'est construit au sein de groupes bancaires de premier plan, notamment Coris Holding, Ecobank Burkina Faso et Société Générale Burkina Faso. Il dispose d'une expertise avérée en analyse indépendante et prospective des risques, en structuration de financements complexes ainsi qu'en pilotage de portefeuilles de crédits multi-pays, couvrant principalement les zones UEMOA, CEMAC et assimilées. Il a rejoint AFINHAB, le 1er décembre 2025.
M. Théodore BAMBARA, Responsable contrôle permanent, conformité et RSE	Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Juriste d'entreprises et d'affaires, M. Théodore BAMBARA dispose d'une expérience professionnelle d'une quinzaine d'années. Il a été Juriste en Cabinet d'Avocat et Directeur Général Adjoint de société commerciale avant de rejoindre Société Générale Burkina Faso. Pendant 10 ans, il y a occupé plusieurs postes sur des fonctions de Contrôle Permanent, de Risque et de Conformité. Il a rejoint AFINHAB en octobre 2023 en tant que Chef du Service Contrôle Permanent, Conformité et RSE.
M. Mawunyiga AIDOTE, Responsable de l'Audit Interne	M. AIDOTE compte plus de 15 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, du conseil, du contrôle de gestion, de la gestion financière et de la comptabilité. Il est titulaire du titre d'Expert-comptable diplômé d'État français de l'académie de Paris et détient des masters en audit et en comptabilité du CNAM ainsi que de l'académie de Nantes en France. Il a occupé le poste de chef de mission chez KPMG et a réalisé des missions dans plusieurs pays de l'UEMOA, couvrant divers secteurs d'activités. Il a rejoint AFINHAB, le 19 septembre 2019.

AFINHAB

AFINHAB

Faciliter l'accès à l'habitat en Afrique

Créée en 2010 sous l'impulsion de la BCEAO, de la BOAD et de l'AMF-UMOA, AFINHAB (ex-CRRH-UEMOA) est une institution financière régionale spécialisée dans le financement de l'habitat.

À travers ses solutions de refinancement, de garantie et de titrisation, AFINHAB mobilise les marchés de capitaux et accompagne les Banques et SFD pour favoriser l'accès à un logement abordable dans les huit pays de l'UEMOA.

2. Caractéristiques de l'Opération

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION « SOCIAL BOND AFINHAB [6,00%] 2026-2041 »

LIBELLÉS	CARACTÉRISTIQUES
Dénomination	• Social Bond AFINHAB [6,00%] 2026 – 2041
Émetteur	• AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA
Notation financière	• Investment grade valable de juin 2026 à mai 2027 par l'Agence Bloomfield Investment Corporation : ◦ AAA avec perspective stable à long terme ◦ A1+ avec une perspective stable à court terme
Montant de l'émission	• 40 000 000 000 F CFA
Taux d'intérêt	• [6,00%] net l'an
Durée de l'emprunt	• 15 ans dont un (1) an de différé
Type de placement	• Appel Public à l'Épargne
Nature des titres	• Obligations
Objet de l'Opération	• Refinancement des créances hypothécaires des banques pour le logement abordable
Rang des titres	• Pari passu
Prix d'émission	• 10 000 F CFA
Valeur nominale	• 10 000 F CFA
Nombre de titres à émettre	• 4 000 000 obligations
Double Cotation	• BRVM : Négociation avec possibilité d'achat et de vente sur le marché secondaire • Bourse de Luxembourg : Listing sans possibilité de transaction
Fiscalité	• AFINHAB bénéficie dans tous les pays de l'UEMOA d'une exonération de tous les impôts et taxes sur les obligations et autres valeurs mobilières, leurs revenus et plus-values, quel que soit le détenteur de ces titres, pour les dix (10) prochaines années à partir de 2022 • Cette décision du Conseil des Ministres de l'UMOA a été renouvelée le 30 septembre 2022
Forme des titres	• Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et tenus dans les livres des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte agréées
Souscripteurs	• Les investisseurs personnes morales et physiques résidant ou non dans l'UEMOA et désirant investir sur le Marché Financier Régional
Liquidité des titres	• Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la BRVM dans les deux (02) mois suivant la clôture de l'Opération • Les opérations secondaires se feront via les ordres introduits auprès des acteurs agréés par l'AMF-UMOA • Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire dans sa décision n°24/2013/CPM/BCEAO modifiant et complétant la décision n°397/12/2010 du 06 décembre 2010
Paiement des intérêts et remboursement du capital	• Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres • Le remboursement du capital sera semestriel, après un (1) an de différé, soit deux semestres, à raison du paiement du vingt-huitième (1/28) du capital sur les 14 ans
Date de jouissance	• La date de jouissance des titres sera fixée en collaboration avec l'Émetteur à la date de clôture et la date de valeur ne pourra excéder les cinq (5) jours ouvrés suivant celle-ci
Période de souscription	• La période de souscription est prévue du 09 au 29 juillet 2026. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin par l'Émetteur après saisine et approbation de l'AMF-UMOA
Spécificités	• AFINHAB se réserve le droit d'annuler les obligations qu'elle recevrait au titre de remboursement anticipé par les banques refinancées dans le cadre de l'opération
Sûretés	• Les emprunts obligataires d'AFINHAB bénéficient de l'ouverture d'un compte séquestre pour assurer le paiement des échéances. Ce compte séquestre zéro débit, ouvert au nom d'AFINHAB, reçoit les échéances payées par les banques emprunteuses et sert uniquement au paiement des échéances des obligations émises par AFINHAB) vis-à-vis des souscripteurs • Le nantissement des portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang, consentis par les banques refinancées au profit d'AFINHAB • Les contrôles périodiques d'AFINHAB sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur • Un mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts d'AFINHAB auquel toutes les banques refinancées adhèrent, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement

2.2 TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt obligataire « Social Bond 6,00% 2026-2041 »

Périodes	Capital en début de période	Intérêts nets	Amortissement	Capital en fin de période	Semestrialités
1	40 000 000 000	1 200 000 000	0	40 000 000 000	1 200 000 000
2	40 000 000 000	1 200 000 000	0	40 000 000 000	1 200 000 000
3	40 000 000 000	1 200 000 000	1 428 571 429	38 571 428 571	2 628 571 429
4	38 571 428 571	1 157 142 857	1 428 571 429	37 142 857 143	2 585 714 286
5	37 142 857 143	1 114 285 714	1 428 571 429	35 714 285 714	2 542 857 143
6	35 714 285 714	1 071 428 571	1 428 571 429	34 285 714 286	2 500 000 000
7	34 285 714 286	1 028 571 429	1 428 571 429	32 857 142 857	2 457 142 858
8	32 857 142 857	985 714 286	1 428 571 429	31 428 571 429	2 414 285 715
9	31 428 571 429	942 857 143	1 428 571 429	30 000 000 000	2 371 428 572
10	30 000 000 000	900 000 000	1 428 571 429	28 571 428 571	2 328 571 429
11	28 571 428 571	857 142 857	1 428 571 429	27 142 857 143	2 285 714 286
12	27 142 857 143	814 285 714	1 428 571 429	25 714 285 714	2 242 857 143
13	25 714 285 714	771 428 571	1 428 571 429	24 285 714 286	2 200 000 000
14	24 285 714 286	728 571 429	1 428 571 429	22 857 142 857	2 157 142 858
15	22 857 142 857	685 714 286	1 428 571 429	21 428 571 429	2 114 285 715
16	21 428 571 429	642 857 143	1 428 571 429	20 000 000 000	2 071 428 572
17	20 000 000 000	600 000 000	1 428 571 429	18 571 428 571	2 028 571 429
18	18 571 428 571	557 142 857	1 428 571 429	17 142 857 143	1 985 714 286
19	17 142 857 143	514 285 714	1 428 571 429	15 714 285 714	1 942 857 143
20	15 714 285 714	471 428 571	1 428 571 429	14 285 714 286	1 900 000 000
21	14 285 714 286	428 571 429	1 428 571 429	12 857 142 857	1 857 142 858
22	12 857 142 857	385 714 286	1 428 571 429	11 428 571 429	1 814 285 715
23	11 428 571 429	342 857 143	1 428 571 429	10 000 000 000	1 771 428 572
24	10 000 000 000	300 000 000	1 428 571 429	8 571 428 571	1 728 571 429
25	8 571 428 571	257 142 857	1 428 571 429	7 142 857 143	1 685 714 286
26	7 142 857 143	214 285 714	1 428 571 429	5 714 285 714	1 642 857 143
27	5 714 285 714	171 428 571	1 428 571 429	4 285 714 286	1 600 000 000
28	4 285 714 286	128 571 429	1 428 571 429	2 857 142 857	1 557 142 858
29	2 857 142 857	85 714 286	1 428 571 429	1 428 571 429	1 514 285 715
30	1 428 571 429	42 857 143	1 428 571 429	-	1 471 428 572
		19 800 000 000	40 000 000 000		59 800 000 000

Tous les montants sont en F CFA

2.3 NOTATION DE L'ETABLISSEMENT

Depuis août 2015, AFINHAB est notée avec une revue annuelle par l'Agence Bloomfield Investment Corporation, conformément à l'Instruction n°36/2009 du 23 novembre 2009 de l'AMF-UMOA.

En 2025, AFINHAB a vu sa notation financière améliorée de AA+ avec une perspective positive à AAA avec une perspective stable. AFINHAB dispose de la meilleure note possible pour une institution émettrice sur le Marché Financier Régional, attestant de la qualité de sa signature.

Catégories de valeurs	Echelle de notation	Monnaie 2026	Note actualisée 2025	Note actualisée 2024	Note actualisée	Date d'expiration	Perspective
Long Terme	Régionale	CFA	AAA	AAA	AA+	31/05/2027	Stable
Court Terme	Régionale	CFA	A1+	A1+	A1+	31/05/2027	Stable

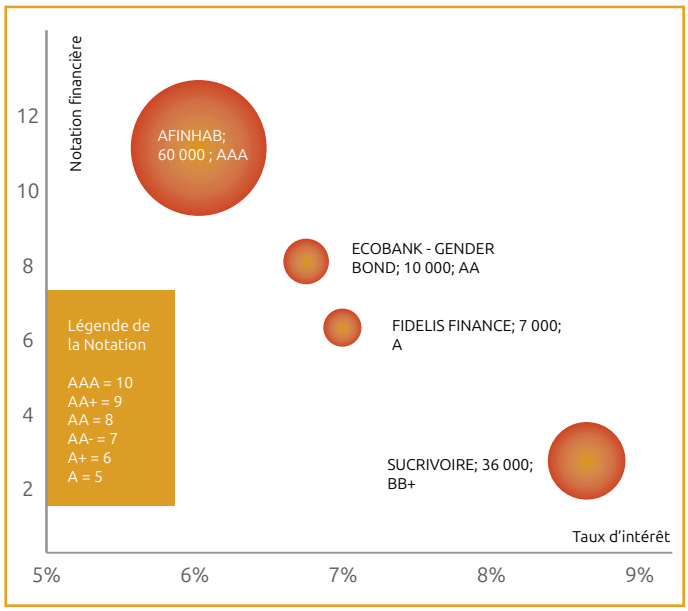

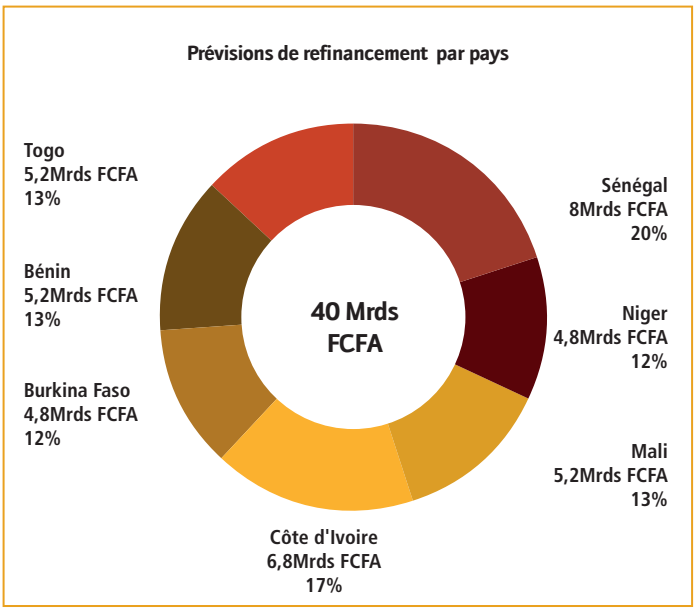

La notation donnée par Bloomfield à AFINHAB est basée sur les facteurs positifs suivants :

(i) Une bonne flexibilité de financement
(ii) Un niveau record d'activités de refinancement grâce aux ressources mobilisées sur le marché régional et le marché international
(iii) Une meilleure optimisation dans la gestion et l'allocation des ressources
(iv) Une relative maitrise des frais généraux
(v) Une amélioration des performances financières en lien avec le dynamisme de l'activité
(vi) Une refonte du modèle d'affaires avec de nouvelles activités en cours de déploiement

Le principal facteur de fragilité de la qualité de crédit est un environnement sous-régional marqué par plusieurs crises politiques et sécuritaires.

2.4 UTILISATION DES FONDS

Dans le cadre de sa mission et de ses objectifs visant à refinancer les créances hypothécaires des banques de la zone, afin de réduire le déficit de logements dans la région, AFINHAB prévoit, à l'occasion de sa 11ème émission obligataire orientée vers des objectifs sociaux à travers l'accès au logement abordable, de refinancer les banques selon une répartition par pays (voir graphique ci-après).

Il convient de noter qu'environ 70% des fonds levés seront destinés au refinancement des banques actionnaires, tandis que le solde bénéficiera aux banques non actionnaires.

2.5 DEUXIÈME ÉMISSION D'OBLIGATIONS SOCIALES DÉDIÉE AU LOGEMENT ABORDABLE DANS LA ZONE UEMOA

La onzième émission obligataire d'AFINHAB sera labellisée "obligations sociales", conformément à la Circulaire N°01/CREPMF/2020 et au cadre défini par l'AMF-UMOA.

Pour ce faire, AFINHAB a mis en place un « framework ou guide » de son processus de refinancement de prêts hypothécaires permettant à Moody's de faire son évaluation externe. Ainsi, Moody's lui a accordé la note SQS1 qui est la meilleure note possible qu'elle accorde dans le cadre de l'évaluation des obligations sociales.

Ainsi, ces obligations portent le label d'obligations sociales, tel que défini par la Circulaire N°01/CREPMF/2020 relative à la mise en place d'un guide pour les émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA, et conformément à la Circulaire N°001/AMF-UMOA/2024 relative à la mise en place d'une taxonomie des projets faisant l'objet d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

Cette émission contribuera à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 1 relatif à l'éradication de l'extrême pauvreté, l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités et l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables.

2.5.1 Sélection et évaluation du projet

Le processus de sélection et d'évaluation des banques devant se faire refinancer sur l'émission d'obligations sociales d'AFINHAB repose sur :

(i) Les critères d'éligibilité des créances à refinancer

Conformément à ses critères d'éligibilité, AFINHAB refinance les prêts au logement abordable adossés à une garantie hypothécaire de premier rang, sachant que ces prêts sont consentis à des bénéficiaires présentant les garanties de solvabilité selon un système rigoureux de distribution du crédit (assurance-vie, domiciliation irrévocable de revenus, respect de la quotité cessible, etc.).

Ces différentes mesures sont prises par AFINHAB pour éviter le surendettement des bénéficiaires finaux.

(ii) Les déclarations et garanties d'accès

Au titre du refinancement consenti, chaque banque refinancée procède à des déclarations périodiques à AFINHAB permettant de suivre ses activités en matière de prêts au logement abordable ainsi que le montant des engagements pris sur les actifs hypothécaires à un compte autre que celui d'AFINHAB, et donne dans les documents contractuels qu'elle signe toutes les garanties de respect de toutes exigences légales, réglementaires et fiscales.

Les garanties et sécurités d'AFINHAB permettent de mitiger significativement ses opérations contre le risque de défaut de paiement de ses emprunteurs.

(iii) La solvabilité des banques refinancées

Les emprunteurs d'AFINHAB sont des établissements de crédit soumis à la loi bancaire et aux contrôles de la Commission Bancaire, ainsi qu'aux obligations de Société Anonyme.

(iv) Le suivi des indicateurs de Politique Environnementale et Sociale

AFINHAB a adopté sa politique et ses procédures environnementales et sociales en 2017, qui sont conformes aux objectifs de la Norme Environnementale et Sociale n°9 (NES 9) et comprennent une liste d'exclusion.

De plus, AFINHAB exige que les banques commerciales et les institutions de microfinance partenaires développent et maintiennent un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui comprend les éléments suivants :

- Une politique environnementale et sociale adoptée par la direction de l'institution
- Des procédures pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux des dossiers financés, des clauses interdisant le travail des enfants, le travail forcé et la notification d'incidents et d'accidents dans les accords de financement, ainsi que des exigences sur la divulgation de l'information sur les risques E&S.
- Le respect et l'application de la liste d'exclusion d'AFINHAB.
- Une capacité organisationnelle et une compétence pour mettre en œuvre le SGES avec des rôles et des responsabilités clairement définis.
- Le suivi et le reporting sur l'application et l'efficacité du SGES.
- Un mécanisme de communication externe, comprenant des mesures pour répondre en temps opportun aux demandes de renseignements et aux préoccupations du public.

2.5.2 Gestion des fonds levés

AFINHAB, dans le cadre de son projet de refinancement des créances des banques sur les logements abordables, a mis en place un registre dédié et des systèmes internes permettant de suivre les fonds issus des instruments de financements. Cela garantit une gestion transparente des montants alloués et non alloués par le département des finances. Dans le cas où le refinancement d'un portefeuille de créances hypothécaires ne répond plus aux critères, le refinancement sera réaffecté à d'autres portefeuilles éligibles conformément aux critères de sélection des Social Bond Principles de l'ICMA.

2.5.3 Suivi de l'opération et reporting des investisseurs

(i) Suivi de l'opération

Au titre des dispositions des Règles d'Intervention signées à chaque opération de refinancement par chaque banque refinancée, et au titre des dispositions contractuelles de refinancement, les emprunteurs d'AFINHAB ont des obligations de reporting et de contrôles périodiques de l'institution.

Dans l'éventualité de prêts en défaut, de prêts arrivés à échéance ou de prêts remboursés par anticipation dans le portefeuille donné en garantie à AFINHAB, la banque refinancée est tenue de reconstituer le portefeuille à due quotité. A défaut, elle devra racheter des obligations d'AFINHAB sur le marché secondaire qu'elle cèdera à AFINHAB à titre de remboursement anticipé.

Types de suivi	Reporting	Mission de supervision	Mission d'audit
Fréquence	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE	ANNUELLE
Objet	S'assurer que les créances nanties au profit d'AFINHAB sont saines et parfaitement adossées au refinancement correspondant. Les reportings trimestriels permettent de suivre le rythme d'abondement du portefeuille, le nombre de prêts au logement mis en place, le nombre de foyers impactés, la nature des débiteurs (homme/femmes/couple).	AFINHAB diligente une mission de suivi auprès des emprunteurs. Ces missions donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu de mission adressé à la Direction Générale de la banque. Les conclusions des missions font l'objet d'échanges avec les banques et les points d'insuffisances relevées sont corrigés.	Les missions de contrôle du service d'audit donnent lieu à un procès-verbal signé entre AFINHAB et la banque refinancée, mettant en évidence la nature et la consistance du portefeuille donné en garantie en faveur d'AFINHAB. Toutes les anomalies constatées font l'objet d'une information à l'emprunteur dans les plus brefs délais pour déterminer les mesures correctrices à prendre.

(ii) Reporting des investisseurs

Conformément aux recommandations des principes de l'ICMA sur les obligations vertes 2021, des principes des obligations sociales 2023, des lignes directrices sur les obligations durables 2021 et du cadre harmonisé pour les rapports d'impact, AFINHAB publiera, sur une base annuelle et jusqu'à leur affectation complète :

- Un rapport d'affectation des fonds levés dans le cadre de l'émission
- Un rapport d'impact montrant, entre autres :

  - Le nombre de prêts au logement refinancés, avec une ventilation par coût de logements
  - Le nombre de ménages impactés
  - Le nombre de femmes impactées

AFINHAB tiendra ses rapports à la disposition des investisseurs sur son site Web et une publication en sera faite au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM. AFINHAB s'engage à effectuer des mises à jour en temps opportun à la suite de tout changement important qui pourrait affecter le portefeuille des prêts au logement.

2.5.4 Revue externe

AFINHAB a engagé Moody's Ratings, un évaluateur indépendant de premier plan pour procéder à un examen externe ou Second Party Opinion (SPO) visant à confirmer l'alignement de son cadre (« framework ») et de cette opération avec les derniers principes des obligations sociales et les lignes directrices des obligations durables de l'ICMA et de l'AMF-UMOA.

Moody's Ratings a relevé que les projets à financer sont en conformité avec le Social Bond Principles (SBP) et avec la taxonomie des projets verts, sociaux et durables publiés en mars 2024 par l'AMF-UMOA dans la Circulaire N°001/AMF-UMOA/2024 relative à la mise en place d'une taxonomie des projets faisant l'objet d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le Marché Financier Régional de l'UMOA.

Les projets financés sont classés selon la taxonomie de l'AMF-UMOA dans la catégorie sociale 7, sous-catégorie logement abordable 11.

L'avis indépendant sera disponible sur le site Web d'AFINHAB.

En outre, AFINHAB pourra demander une vérification externe à Moody's Ratings sur l'affectation du produit de l'émission sur une base annuelle jusqu'à l'affectation complète des fonds levés.
Ce rapport de vérification externe post-émission sera rendu public sur le site Web d'AFINHAB .

2.6 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET SCHÉMA D'ALLOCATION

2.6.1 Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet. Le bulletin est à retirer auprès des établissements membres du syndicat de placement ou au niveau du site web de l'Émetteur.

La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début de la période de souscription, l'engagement irrévocable du souscripteur dans la limite des obligations disponibles ainsi que le versement de la provision correspondante auprès de l'agent placeur.

2.6.2 Souscripteurs concernés et règles d'allocation des ordres de souscription

Cette offre de placement est ouverte à toutes les catégories d'investisseurs, personnes physiques et personnes morales, résidentes ou non de la zone UEMOA. La souscription se fera en monnaie locale, F CFA, ainsi que les remboursements de l'Émetteur.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le syndicat de placement serait inférieure à 40 milliards de F CFA, AFINHAB s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées. Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de placement à la date de clôture de l'Opération serait supérieure à 40 milliards de F CFA, AFINHAB s'engage à ne garder que 40 milliards de F CFA.

L'allocation des titres se fera durant la période de souscription suivant l'ordre d'arrivée des souscriptions complètes et indépendamment du type d'investisseurs incluant les précisions ci-dessous mentionnées :

- Le Chef de File est alloué de manière prioritaire à hauteur de 30 milliards de F CFA

- Le Syndicat de Placement est alloué à hauteur de 10 milliards de F CFA suivant l'ordre de réception des Souscriptions pour chaque Centralisation

Si lors de la dernière centralisation du jour, le Chef de File ne parvient pas à atteindre sa réservation prioritaire mais que le cumul des souscriptions reçues dépasse le nombre de titres disponibles l'opération sera clôturée sans tenir compte de l'origine de la souscription et vice-versa.

Une souscription est réputée complète à la réception par l'Arrangeur-Chef de file de l'Opération des éléments suivants :

(i) Le bulletin de souscription dûment complété et signé
(ii) La réception effective des fonds sur le compte de centralisation de l'Opération et à défaut le Swift de virement.

Les investisseurs devront se rapprocher du Chef de file ou de leur SGI Placeur pour les besoins de confirmation.

2.6.3 Période indicative de souscription

La période de souscription s'étendra du 09 au 29 juillet 2026.
Cependant l'Arrangeur – Chef de file se réserve le droit, après l'obtention de l'avis de non-objection d'AFINHAB, de prolonger, raccourcir ou déplacer la période de souscription en cas de besoin après saisine et validation de l'AMF-UMOA.

2.7 SERVICE FINANCIER

2.7.1 Régime fiscal

Conformément à la Décision n°062/2022/CM/UMOA/CRRH-UEMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA, relative à la fiscalité applicable aux titres d'AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA : « AFINHAB bénéficie dans tous les pays de l'UEMOA d'une exonération de tous les impôts et taxes sur les obligations et autres valeurs mobilières, leurs revenus et plus-values, quel que soit le détenteur de ces titres, pour les dix (10) prochaines années ». Cette décision du Conseil des Ministres de l'UMOA

a été renouvelée le 30 septembre 2022 et prend fin le 30 septembre 2032. AFINHAB fera les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour un renouvellement de cette exonération fiscale le moment venu.

2.7.2 Service financier de l'emprunt

Le service financier sera assuré par le consortium durant la durée de vie de l'emprunt obligataire en relation avec l'Émetteur et le DC/BR.

Le consortium veillera également au respect des caractéristiques de l'Opération ayant fait l'objet du visa de l'AMF-UMOA jusqu'à l'amortissement global de l'emprunt en accompagnant l'Émetteur dans la communication de ses états financiers annuels suivants les instructions de l'AMF-UMOA ainsi que toute autre information significative à l'égard des investisseurs.

2.7.3 Des mécanismes de sûretés mis en place pour la sécurisation des flux

Les emprunts obligataires d'AFINHAB bénéficient des mécanismes de sûretés suivants :

- L'ouverture d'un compte séquestre pour assurer le paiement des échéances. Ce compte séquestre zéro débit, ouvert au nom d'AFINHAB, reçoit les échéances payées par les banques emprunteuses et sert uniquement au paiement des échéances des obligations émises par AFINHAB vis-à-vis des souscripteurs

- Le nantissement des portefeuilles de prêts à l'habitat assis sur une garantie hypothécaire de premier rang, consentis par les banques refinancées au profit d'AFINHAB

- Les contrôles périodiques d'AFINHAB sur la constance de la qualité et la consistance des portefeuilles nantis en sa faveur

- Un mécanisme de sécurisation des échéances de remboursement des emprunts d'AFINHAB auquel toutes les banques refinancées adhèrent, tant au titre des engagements statutaires qu'au titre des contrats signés pour chaque opération de refinancement

2.8 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRÉCÉDENTS EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COURS DE VIE

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, AFINHAB dispose sur le marché financier de l'UEMOA de six (6) emprunts obligataires en cours de vie qui ont fait l'objet de cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et dont les services financiers se font régulièrement à bonne date. De plus, AFINHAB a levé des fonds sur le marché international à travers un Trust US bénéficiant de la garantie de DFC, la société de financement du développement international des États-Unis.

Emprunts	Dénomination	Montant ('000 FCFA)	Encours ('000 FCFA)	Taux d'intérêt	Maturité	Date d'admission au refinancement**
N°5	CRRH-UEMOA 5,85% 2015-2025	18 300 000	915 000	5,85%	10 ans	01/06/2016
N°6	CRRH-UEMOA 5,85% 2016-2026	21 373 860	3 206 079	5,85%	10 ans	07/06/2017
N°7	CRRH-UEMOA 5,95% 2017-2029	25 126 140	8 375 380	5,95%	12 ans	07/03/2018
N°8	CRRH-UEMOA 5,95% 2018-2030	21 300 000	8 875 000	5,95%	12 ans	04/09/2019
N°8*	CRRH-UEMOA 6,05% 2018-2033	8 900 000	4 746 667	6,05%	15 ans	04/09/2019
N°9	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037	36 000 000	30 000 000	6,10%	15 ans	06/12/2023
GSS Bonds n° 01	CRRH-UEMOA 6% 2025-2040	60 000 000	60 000 000	6,00%	15 ans	03/12/2025

*L'émission obligataire N°8 s'est déroulée en deux tranches
**Les titres objet de la présente émission feront également l'objet d'une demande d'admission au refinancement auprès de la BCEAO, dès la clôture de l'émission

Au 31 décembre 2025, les emprunts obligataires en cours de vie sont représentés ci-dessous :

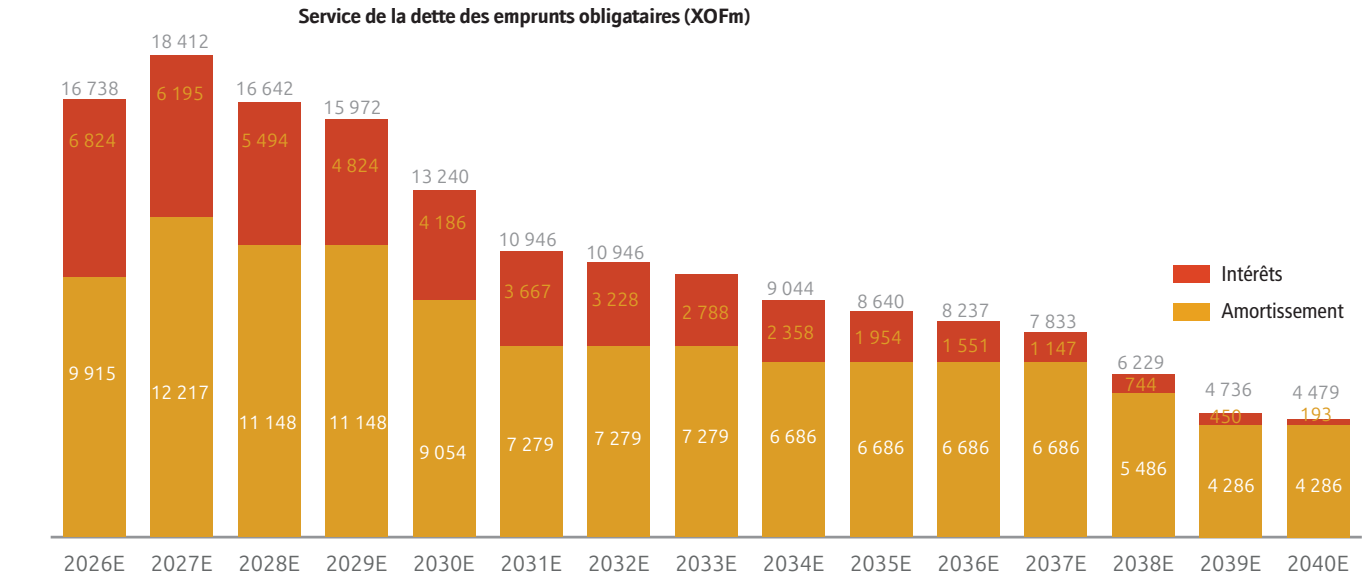

2.9 SYNDICAT DE PLACEMENT

Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par l'AMF-UMOA seraient susceptibles d'être membres du syndicat de placement à condition de signer le contrat de syndication qui leur sera transmis avant le lancement de l'opération par le Chef de File.

PAYS	SGI	TELEPHONE
BENIN	Africabourse	+229 21 31 88 36
	SGI AGI	+229 21 31 97 33
	BIIC Financial Services	+229 21 32 48 75
	SGI Benin	+229 21 31 15 41
	United Capital For Africa	+229 61 18 18 00
BURKINA FASO	Coris Bourse	+226 50 33 04 91
	SA2IF	+226 75 20 01 01
	Image Finances Internationales	+226 70 88 89 89
	SBIF	+226 50 31 23 23
COTE D'IVOIRE	Africaine de bourse	+225 20 21 98 26
	ASWA	+225 20 21 98 86
	Atlantique Finances	+225 20 31 59 75
	BICI Bourse	+225 20 20 16 68
	BNI Finances	+225 20 20 99 02
	BOA Capital Securities	+225 20 30 34 29
	Bridge Securities	+225 74 80 84 00
	BSIC Capital SA	+225 20 31 71 11
	EDC Investment Corporation	+225 20 21 50 00
	GEK Capital	+225 24 35 00 44
	Hudson & CIE	+225 20 31 55 00
	Mac-African-SGI	+225 22 46 18 92
	Matha Securities	+225 20 24 30 30
	NSIA Finance	+225 20 20 06 53
	Oragroup Securities	+225 20 25 55 55
	Phoenix Capital Management	+225 20 25 75 90
	Sirius Capital	+225 20 24 24 65
	SG - CSWA	+225 20 20 12 65
MALI	SGI Mali	+223 20 29 29 72
	Global Capital	+223 66 75 63 19
	CIFA – Bourse	+223 20 23 50 20
NIGER	SGI Niger	+227 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO Bourse	+221 33 822 68 00
	CGF Bourse	+221 33 864 97 97
	Everest Finance	+221 33 822 87 00
	Impaxis Securities	+221 33 869 31 40
	Finance Gestion Et Intermédiation (FGI)	+221 33 867 60 42
	Invictus Capital Finance	+221 33 832 82 32
TOGO	SGI Togo	+228 22 22 30 86

2.10 AUTRES MODALITÉS

2.10.1 Exigibilité anticipée

Exigibilité anticipée

Une exigibilité anticipée pourrait intervenir dans le cas de l'un des événements suivants :

- AFINHAB n'honorerait pas à sa date d'exigibilité une échéance, en intérêt ou en principal, d'une Obligation AFINHAB, conformément à ses engagements, et ne remédierait pas à ce manquement dans les 30 jours suivant la date d'échéance ;
- AFINHAB manquerait à ses engagements résultant de la "clause pari passu" ci-après et ne remédierait pas à ce défaut dans les 30 jours d'une mise en demeure à cet effet émanant de tout porteur d'Obligations AFINHAB et/ou de leur mandataire ;
- Toute autre dette résultant d'un crédit bancaire ou d'un emprunt contracté par AFINHAB deviendrait remboursable avant sa date d'échéance par suite d'une déchéance du terme pour cause de défaillance.

Tout porteur d'Obligations AFINHAB pourra alors, par lettre adressée à AFINHAB, exiger le paiement du principal et des intérêts courus pour autant que AFINHAB n'ait pas déjà remédié à cette situation.

2.10.2 Clause pari passu

AFINHAB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations AFINHAB en principal et intérêts, à ne pas consentir de garantie particulière à d'autres titres émis ou à émettre directement par elle sur le marché financier régional (à l'exception d'hypothèques ou d'autres sûretés établies sur des biens achetés par AFINHAB pour en garantir le prix d'achat total ou partiel) sans en faire bénéficier, au même rang, les Obligations AFINHAB.

2.10.3 Avis aux détenteurs d'obligations AFINHAB

Tous avis aux détenteurs d'Obligations AFINHAB seront réputés valablement donnés s'ils sont publiés dans les journaux d'annonces légales des pays membres de l'UEMOA (à la date de la présente Note d'Information, BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE BISSAU, MALI, NIGER, SÉNÉGAL, TOGO) et au Bulletin Officiel de la Cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2.11 JURIDICTION ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

2.11.1 Masse des obligataires

Conformément à l'article 785 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.11.2 Tribunaux compétents

- **Droit applicable** : Les Obligations d'AFINHAB sont régies par la réglementation en vigueur sur le Marché Financier Régional et le droit OHADA.

- **Juridiction compétente** : Tous les litiges et contestations qui pourraient survenir relativement à l'opération faisant l'objet de la présente Note d'Information Simplifiée seront soumis à l'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA basée en Côte d'Ivoire.

2.12 CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Calendrier Indicatif de l'Opération

N°	Actions		Dates Jours ouvrés
1	Obtention du Visa définitif AMF - UMOA		J-9
2	Réservation d'un code ISIN (DCBR)		J-8
3	Démarrage de la campagne de communication		J-7
4	**Démarrage période de souscription[1]**		**J**
5	Clôture	Souscription et allocation [2]	J+/-30 = Y
		Envoi à l'AMF - UMOA du Compte Rendu Simplifié	
		Envoi au DCBR du Compte Rendu Simplifié	
6	Compte Rendu Détaillé à l'AMF - UMOA		Y+3
7	Déterminationde la date de jouissance		Y +/- 5
8	Règlement - Livraison		Y +/- 5
9	Enclenchement de la procédure de première cotation avec BRVM et DC-BR		A partir de Y+7[3]

[1] : Période de souscription indicative ne devant pas dépasser 30 jours. Jour J étant la date de démarrage de la période de souscription
[2] : Suivant les règles d'allocation décrites dans la présente Note d'Information
[3] : Dans les 3 mois suivant la clôture de l'opération

3. Cadre GSS et impact social de l'émission

3.1 CADRE GSS

En tant qu'institution régionale dédiée au refinancement hypothécaire, AFINHAB joue un rôle central dans le développement d'un marché du logement durable et inclusif au sein de l'UEMOA. Son modèle repose sur la mobilisation de ressources longues, levées sur les marchés de capitaux et auprès d'institutions financières de développement, afin de refinancer les portefeuilles de crédits immobiliers des banques locales, notamment orientés vers des logements à coût abordable. Ce mécanisme permet d'améliorer significativement les conditions d'accès au financement pour les ménages, en allongeant la maturité des prêts et en réduisant leur coût, contribuant ainsi à l'inclusion financière et à la démocratisation de l'accès à la propriété.

Au-delà de son rôle financier, l'intervention d'AFINHAB génère des effets multiplicateurs importants sur les économies de la région. En soutenant le développement du crédit immobilier, elle stimule directement les secteurs connexes, notamment le bâtiment et les travaux publics, favorisant la création d'emplois, la structuration des chaînes de valeur locales et l'urbanisation organisée. Cette dynamique est renforcée par un contexte démographique porteur, caractérisé par une population jeune et une demande croissante en logements, créant ainsi un levier durable de croissance économique et sociale.

Enfin, l'activité d'AFINHAB s'inscrit pleinement dans les standards internationaux de la finance durable. À travers le financement de logements répondant à des critères d'accessibilité et de qualité, elle contribue à des objectifs de développement essentiels tels que la réduction du déficit en logements, l'amélioration des conditions de vie et le développement de villes inclusives. Ce positionnement est cohérent avec les principes des obligations vertes, sociales et durables (GSS), renforçant ainsi l'attractivité de ses émissions auprès d'investisseurs à la recherche d'opportunités conjuguant performance financière et impact mesurable.

3.2 IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- Accès au logement : contribution directe au financement de logements abordables, favorisant l'accès à la propriété pour un nombre croissant de ménages, dans un contexte de déficit structurel en logements au sein de la région.

- Inclusion financière : amélioration des conditions d'accès au crédit immobilier grâce à l'allongement des maturités et à la réduction du coût de financement, permettant une meilleure bancarisation des ménages.

- Effets économiques indirects : soutien significatif à l'activité du secteur du BTP et aux industries connexes, contribuant à la création d'emplois directs et indirects ainsi qu'à la structuration des économies locales

.

- Dynamique démographique et urbaine : accompagnement d'une demande croissante en logements portée par une population jeune et en expansion, favorisant une urbanisation plus inclusive et structurée.

- Effet de levier financier : mobilisation de financements de marché et de ressources concessionnelles permettant d'amplifier la capacité de distribution de crédits immobiliers par les banques locales.

- Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) : alignement notamment avec les objectifs liés à l'accès à un logement décent, à la réduction des inégalités et au développement de villes durables.

Ainsi, AFINHAB constitue un vecteur clé de transformation du secteur du logement abordable en Afrique de l'Ouest, en combinant performance financière, inclusion sociale et impact économique durable, dans un cadre conforme aux standards internationaux des obligations vertes, sociales et durables (GSS).

3.3 « IMPACT METRICS » DU SOCIAL BOND 2025

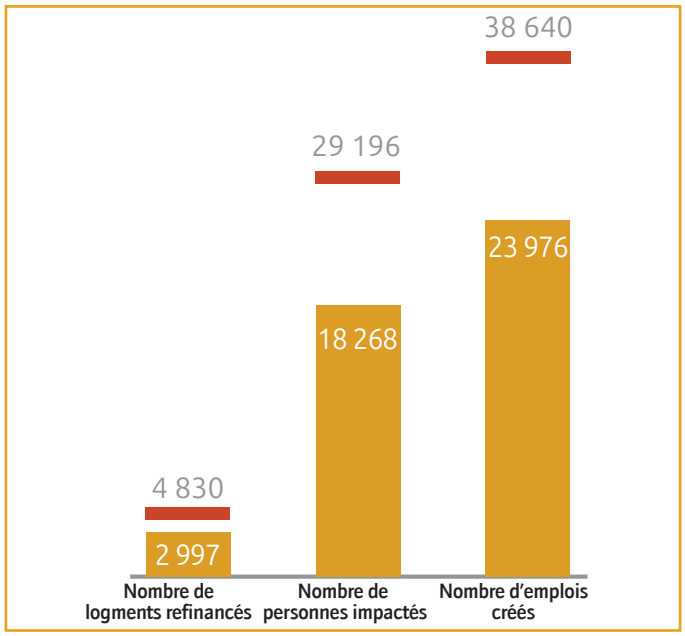

Le Social Bond 2025 d'AFINHAB a généré des retombées sociales et économiques significatives à l'échelle de l'UEMOA, confirmant la pertinence du modèle de refinancement hypothécaire porté par l'institution. À travers cette émission, AFINHAB a permis le refinancement de 2 997 logements, et une projection d'impact de 4 830 logements d'ici 2028, contribuant ainsi à l'amélioration de l'accès au logement dans la région et à la réduction progressive du déficit structurel en habitat.

L'impact social de l'opération s'est également traduit par un effet direct sur les populations bénéficiaires, avec 18 268 personnes impactées (près de 30 000 personnes impactées à horizon 2028). Ces résultats illustrent la capacité d'AFINHAB à transformer les ressources mobilisées sur le marché financier en bénéfices concrets pour les ménages, tout en favorisant l'inclusion financière à travers un meilleur accès au crédit immobilier.

Sur le plan économique, le Social Bond a contribué à la création de 23 976 emplois, et devrait générer au total plus de 38 000 emplois, mettant en évidence l'effet multiplicateur du financement du logement sur les secteurs connexes, notamment le bâtiment, les travaux publics et les activités de services associées. Cette dynamique confirme le rôle du refinancement hypothécaire comme levier de soutien à la croissance économique et à l'emploi dans l'espace UEMOA.

Par ailleurs, les femmes représentent environ 25 % des emprunteurs ou co-emprunteurs des prêts refinancés, traduisant une contribution tangible à l'inclusion financière des femmes dans l'accès à la propriété immobilière. Bien qu'encore améliorable, cette proportion témoigne d'une évolution progressive vers une plus grande diversification des bénéficiaires du crédit immobilier dans la région.

Dans l'ensemble, ces résultats démontrent la capacité d'AFINHAB à générer un impact social mesurable et durable, en cohérence avec sa mission de développement du financement de l'habitat au sein de l'UEMOA. Ils constituent également une base solide pour l'amplification future des impacts sociaux et économiques à travers les nouvelles émissions labellisées social Bond.

4. Présentation du marché de l'Émetteur

4.1 ANALYSE MACROÉCONOMIQUE DE L'UEMOA : MARCHÉ DE L'ÉMETTEUR

L'UEMOA, avec une superficie de 3 512 233 km² et une population d'environ 155,6 millions d'habitants au 31 décembre 2025, affiche une croissance économique réelle de 6,7 % en 2025, contre 6,2 % en 2024, soutenue par le dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activité.

Au niveau des finances publiques, l'encours de la dette publique s'établit à 63 % du PIB en 2025, contre 64,7 % en 2024, tandis que le déficit budgétaire s'est réduit à 3,7 % du PIB en 2025, après 6,1 % en 2024.

Il convient de rappeler que les normes communautaires pour ces indicateurs sont respectivement fixées à 60 % du PIB pour la dette publique et 3 % du PIB pour le déficit budgétaire.

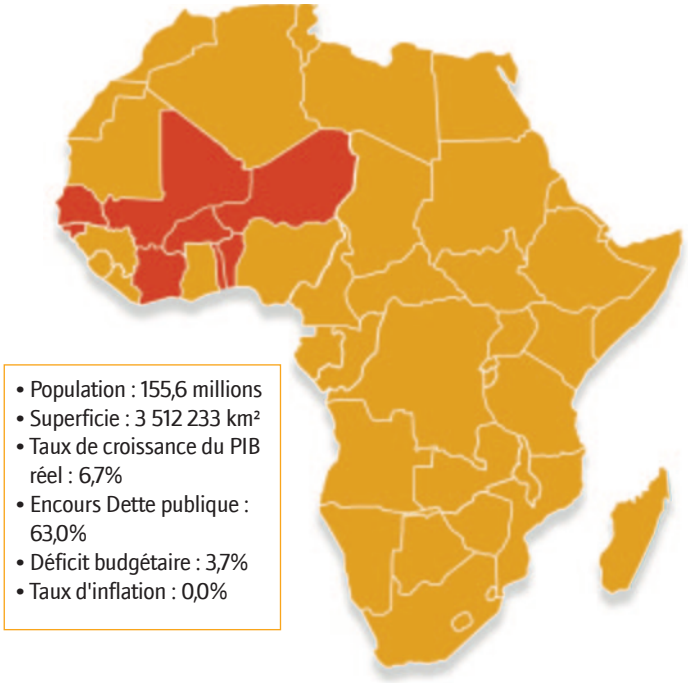

- Population : 155,6 millions
- Superficie : 3 512 233 km²
- Taux de croissance du PIB réel : 6,7%
- Encours Dette publique : 63,0%
- Déficit budgétaire : 3,7%
- Taux d'inflation : 0,0%

Côte d'Ivoire

- Population : 32,7 millions
- Superficie : 322 462 Km²
- Taux d'urbanisation : 54,1%
- Taux de croissance du PIB réel : 6,5%
- Déficit budgétaire : 3,0%
- Taux d'inflation :0,1%

Sénégal

- Population : 18,9 millions
- Superficie : 196 722 Km²
- Taux d'urbanisation : 50,6%
- Taux de croissance du PIB réel : 7,8%
- Déficit budgétaire : 7,8%
- Taux d'inflation :1,4%

Mali

- Population : 25,2 millions
- Superficie : 1 240 192 Km2
- Taux d'urbanisation : 47,7%
- Taux de croissance du PIB réel : 6,1%
- Déficit budgétaire : 2,7%
- Taux d'inflation :2,3%

Burkina Faso

- Population : 24,1 millions
- Superficie : 274 200 Km2
- Taux d'urbanisation : 33,8%
- Taux de croissance du PIB réel : 6,5%
- Déficit budgétaire : 2,8%
- Taux d'inflation : -0,5%

Niger

- Population : 27,9 millions
- Superficie : 1 267 000 Km2
- Taux d'urbanisation : 17,4%
- Taux de croissance du PIB réel : 6,9%
- Déficit budgétaire : 3,6%
- Taux d'inflation : -4,7%

Bénin

- Population : 14,8 millions
- Superficie : 114 763 Km2
- Taux d'urbanisation : 51,2%
- Taux de croissance du PIB réel : 7,5%
- Déficit budgétaire : 2,9%
- Taux d'inflation : 1,1%

Togo

- Population : 9,7 millions
- Superficie : 56 600 Km2
- Taux d'urbanisation : 45,6%
- Taux de croissance du PIB réel : 6,2%
- Déficit budgétaire : 3,5%
- Taux d'inflation :0 ,4%

Guinée Bisau

- Population : 22,5 millions
- Superficie : 36 120 Km2
- Taux d'urbanisation : 46,3%
- Taux de croissance du PIB réel : 5,5%
- Déficit budgétaire : 4,9%
- Taux d'inflation :0,9%

Source : Note de cadrage macroéconomique 2024-2028 de l'UEMOA et BCEAO (consulté le 25/04/2026 à 13H)

L'inflation moyenne annuelle s'est établie à -0,2% au niveau régional au premier trimestre 2026, en dessous du seuil communautaire (3%). Ainsi, la totalité des économies de l'union affiche des taux d'inflation moyen conforme à cette exigence communautaire. Au niveau régional, l'inflation devrait rester autour de 3,0% au maximum pour la période 2025-2028, grâce aux mesures de politique monétaire de la BCEAO.

Pays	2021	2022	2023	2024	2025
Bénin	1,7%	1,4%	2,7%	1,2%	1,1%
Burkina Faso	3,9%	14,1%	0,7%	4,2%	-0,5%
Côte d'Ivoire	4,2%	5,2%	4,4%	3,5%	0,1%
Guinée Bissau	3,3%	7,9%	7,2%	3,7%	0,9%
Mali	3,9%	9,7%	2,1%	3,2%	2,3%
Niger	3,8%	4,2%	3,7%	9,1%	-4,7%
Sénégal	2,2%	9,7%	5,9%	0,8%	1,4%
Togo	4,7%	7,6%	5,3%	2,9%	0,4%

Source : Note de cadrage macroéconomique 2024-2028 de l'UEMOA et BCEAO (consulté le 25/04/2026 à 13H)

Taux d'inflation dans les pays de l'union au 30/06/2024

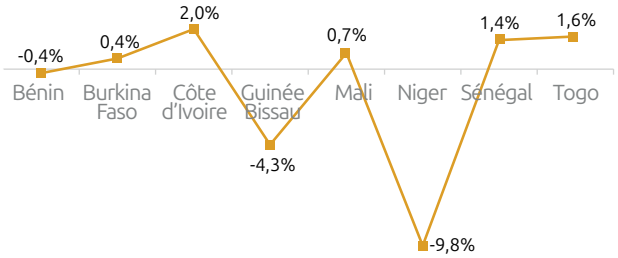

4.2 SITUATION DU MARCHÉ DU LOGEMENT DANS LA ZONE UEMOA

L'accès à un logement décent et abordable demeure l'un des principaux défis socio économiques dans l'espace UEMOA. La zone est confrontée à un déficit structurel estimé à environ 3,5 millions de logements, déficit qui continue de se creuser sous l'effet combiné d'une forte croissance démographique, d'une urbanisation accélérée et d'une offre insuffisante de logements formels. La demande annuelle additionnelle est évaluée à environ 800 000 logements, tandis que la production formelle demeure nettement inférieure à ce niveau dans la majorité des États membres.

La population de l'UEMOA dépasse 155 millions d'habitants en 2025, avec un taux de croissance démographique moyen supérieur à 2,5 % par an. Le taux d'urbanisation, estimé à environ 48 % en moyenne, masque toutefois de fortes disparités entre les pays : il dépasse 50 % en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Sénégal, tandis qu'il demeure inférieur à 20 % au Niger. Cette urbanisation rapide exerce une pression croissante sur les infrastructures urbaines et accentue la pénurie de logements dans les zones à forte attractivité économique.

Le marché du logement dans l'UEMOA se caractérise par une prédominance de l'auto construction, souvent réalisée de manière progressive et financée sur fonds propres, ce qui limite la structuration du marché immobilier ainsi que l'intervention d'acteurs immobiliers de grande taille. La faible sécurisation foncière, la complexité des procédures administratives, une fiscalité foncière et immobilière jugée contraignante, ainsi que le coût élevé des matériaux de construction constituent autant de freins au développement d'une offre suffisante de logements formels à coûts maîtrisés.

À l'échelle régionale, la Banque mondiale, la BOAD, la BCEAO et la Commission de l'UEMOA ont mis en œuvre plusieurs programmes structurants, dont le Projet régional de financement du logement abordable, d'un montant de 155 millions de dollars, visant à renforcer l'accès aux ressources longues et à développer le marché hypothécaire. Ces initiatives ont permis de soutenir plusieurs milliers de ménages et de poser les bases d'un écosystème régional du financement de l'habitat. Dans ce contexte, AFINHAB joue un rôle central en tant qu'institution régionale de refinancement hypothécaire, en facilitant la mobilisation de ressources à long terme sur les marchés financiers et en contribuant à la montée en puissance du financement du logement abordable dans l'ensemble des pays de l'Union.

4.3 ANALYSE SECTORIELLE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE CRÉDIT « EFC »

4.3.1 Le paysage bancaire de la zone UEMOA

Le nombre d'établissements de crédit agréés dans l'UMOA s'est établi à 162 en 2025, contre 160 en 2024 et 157 en 2022, confirmant la poursuite de l'élargissement du paysage bancaire régional. Cet ensemble comprend 137 banques, dont 24 succursales, ainsi que 25 établissements financiers de crédit, incluant 5 succursales.

Répartition des établissements de crédit par pays

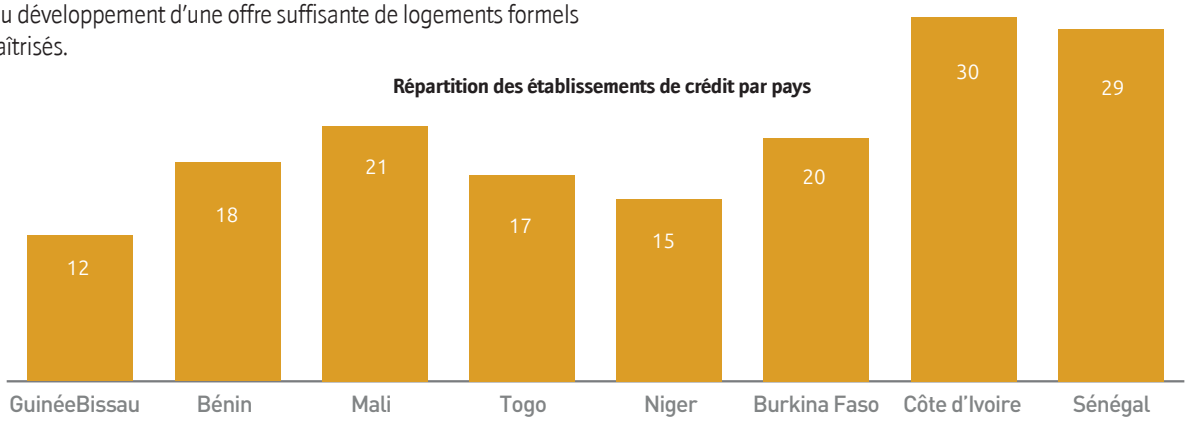

Source : Rapport de la commission bancaire de l'UEMOA 2025

En constante progression, le total du bilan des établissements de crédit en activité a atteint 75 200 milliards de F CFA au 31 décembre 2025, en hausse de 4,3 % par rapport à fin décembre 2024. À cette date, l'activité bancaire de l'Union demeure principalement dominée par la Côte d'Ivoire (environ 36 %) et le Sénégal (près de 20 %), qui concentrent à eux deux plus de la moitié des actifs du secteur. Ils sont suivis par le Burkina Faso (environ 13 %), le Mali (près de 11 %), le Bénin (autour de 10 %), le Togo (environ 7 %), le Niger (près de 3 %) et la Guinée-Bissau (moins de 1 %).

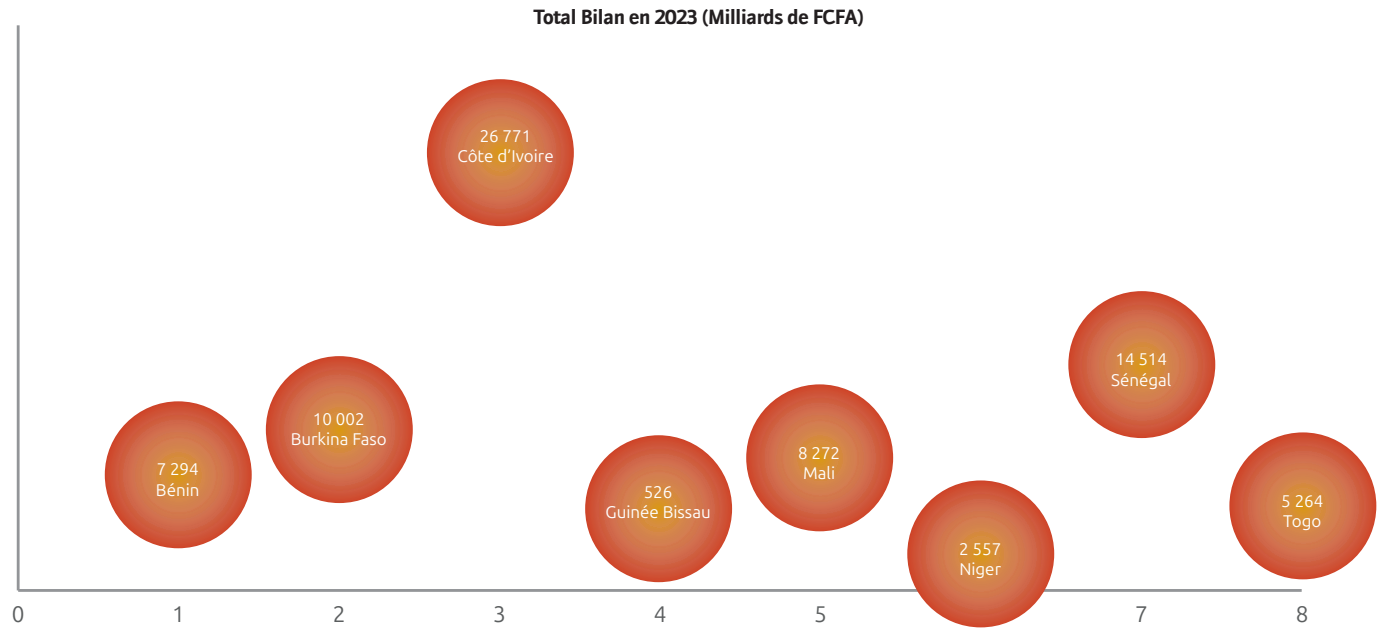

Source : Rapport de la commission bancaire de l'UEMOA 2025

Le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit de l'Union s'est établi à 3 620 milliards de F CFA en 2025, en progression d'environ 5,5 % par rapport à 2024. Il reste majoritairement porté par les revenus nets des opérations avec la clientèle, qui représentent près de 67 % du total, complétés par les revenus issus des opérations sur titres et diverses activités.

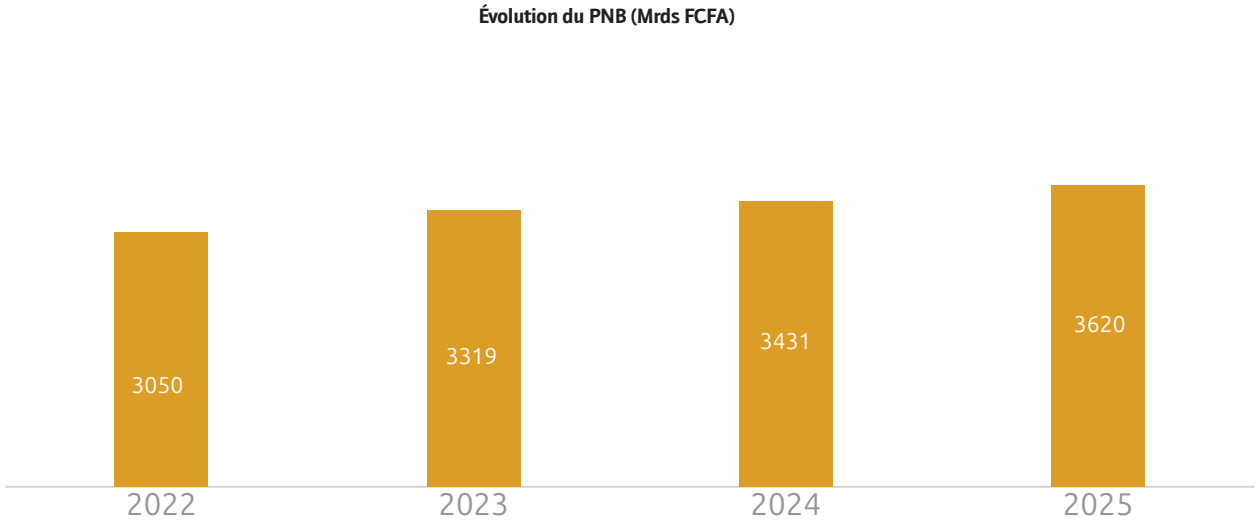

Source : Rapport de la commission bancaire de l'UEMOA 2025

4.3.2 Positionnement d'AFINHAB parmi les EFC de l'UEMOA

Au 31 décembre 2024, les Établissements Financiers de Crédit (EFC) affichent un total bilan de 1 011,131 milliards de F CFA. AFINHAB se distingue en occupant la première place parmi les EFC en termes de total bilan avec une part de marché de 28,5%.

Mrds FCFA - FYE 2024	EFC	AFINHAB	%
Total Bilan	1 011 131	287 807	28,5%

AFINHAB se place largement en tête avec un bilan de 287,807 milliards de F CFA, loin devant les autres établissements. Cela montre sa capacité à mobiliser d'importantes ressources financières et son rôle prépondérant dans le secteur du refinancement hypothécaire dans la zone UEMOA.

Classement selon la taille du bilan des établissements de crédit en activité dans l'UEMOA (Millions FCFA) au 31/12/2024 (*)

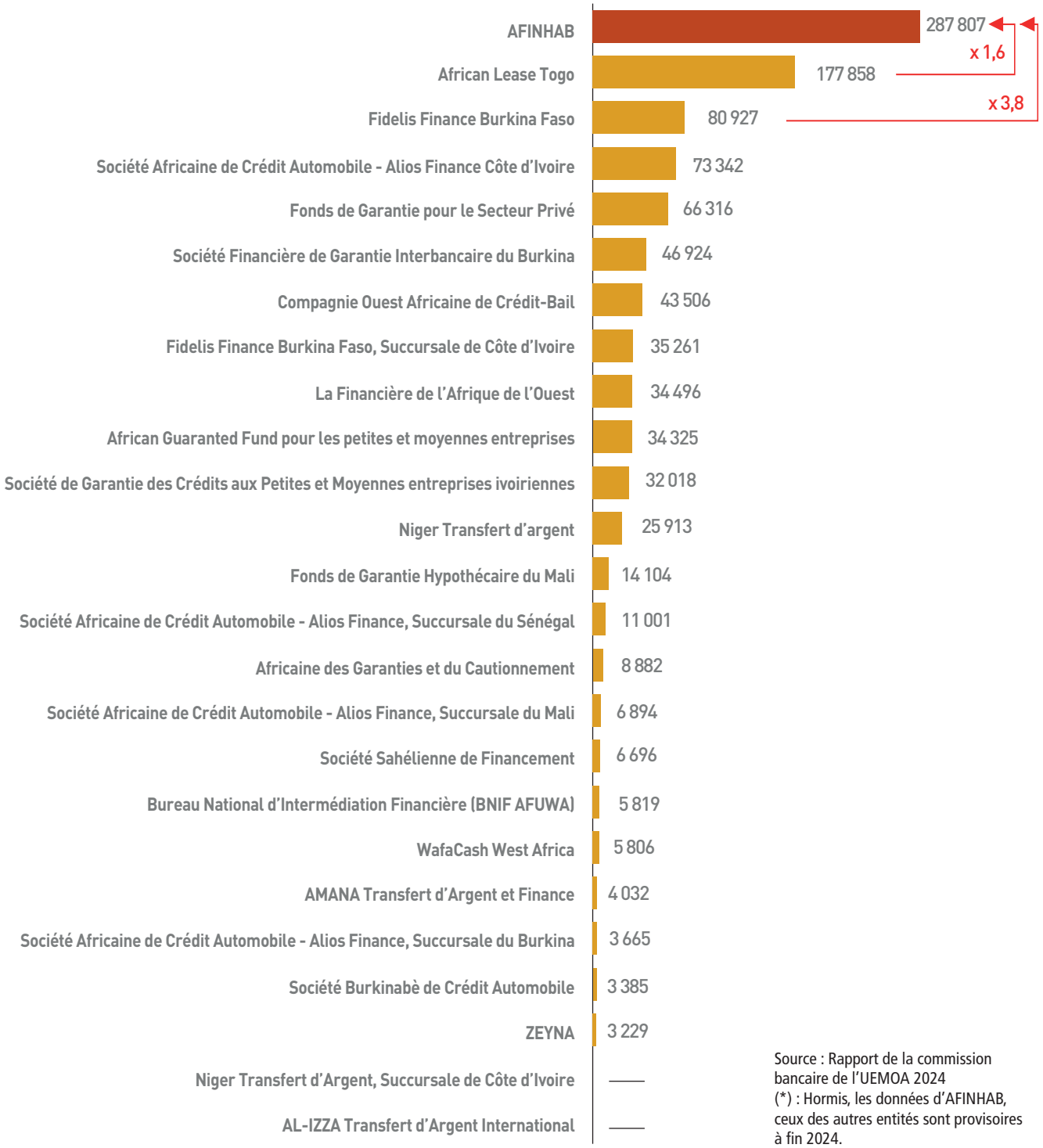

Source : Rapport de la commission bancaire de l'UEMOA 2024
(*) : Hormis, les données d'AFINHAB, ceux des autres entités sont provisoires à fin 2024.

5. Présentation de l'Émetteur

5.1 FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉMETTEUR

DÉNOMINATION SOCIALE	AFINHAB (ANCIENNEMENT CRRH-UEMOA)
Dénomination commerciale	• AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA
Siège social	• 68, avenue de la libération, BP : 1172 Lomé - TOGO
Site web	• www.afinhab.org
Statut juridique	• Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration
Date de constitution	• 16 juillet 2010
Durée de vie	• 99 ans
Registre de commerce	• TG-LOM-2010 B 1817
Numéro d'agrément	• T 0165 N
Exercice social	• Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	• Selon l'article 2 de ses Statuts, AFINHAB a pour objet conformément à la réglementation bancaire en vigueur : De refinancer les prêts au logement consentis par les banques actionnaires ou non actionnaires ainsi que les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à leurs clients ; De consentir des refinancements aux banques actionnaires et non actionnaires, ainsi qu'aux Systèmes Financiers Décentralisés en contrepartie de billets à ordre souscrits par ceux-ci en mobilisation de créances futures de prêts au logement nantis en faveur d'AFINHAB. • Selon l'article 2 bis, AFINHAB peut par extension de son objet social, refinancer les prêts au logement consentis par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à leurs clients, selon des formes et modalités définies par le Conseil d'Administration. Elle peut également faciliter l'obtention, par les banques actionnaires ou non, de financements alternatifs et ou de garanties auprès des organismes appropriés.
Capital social	• 14 426 970 000 F CFA (exigence règlementaire de 3 Mds F CFA)
Lieu de consultation des documents juridiques de la Société	• Siège social d'AFINHAB
Privilèges et immunités	• AFINHAB est dispensée, au cours de toute procédure judiciaire, de fournir caution et avance. Les biens et avoirs d'AFINHAB sont exempts de perquisition, confiscation, expropriation ou toute autre forme de saisie ordonnée par le pouvoir exécutif ou législatif de la République Togolaise. Ses avoirs sont à l'abri de toutes mesures restrictives et ses archives sont inviolables • Les revenus, les biens et tous autres actifs ainsi que les transactions et opérations que réalise AFINHAB, conformément à ses Statuts, sont exonérés de tous impôts directs ou indirects au TOGO • Les titres d'emprunts émis par AFINHAB ou les intérêts qui en proviennent bénéficient des mêmes exemptions fiscales au TOGO
Environnement légal et réglementaire	• La Loi portant réglementation bancaire • La convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA et son annexe • Le dispositif prudentiel* applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UMOA • Le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA • Les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs à la réglementation des relations financières avec l'extérieur et aux systèmes et moyens de paiement • Les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ; • La réglementation de l'appel public à l'épargne et du Marché Financier Régional ; • L'Accord de siège en date du 22 février 2011 signé avec la République Togolaise

(*) : Par son caractère, AFINHAB est exemptée de certaines dispositions et normes du dispositif prudentiel

5.2 HISTORIQUE DE L'ÉMETTEUR

AFINHAB est issue de la coopération entre la BCEAO, la BOAD et l'AMF-UMOA, initiée en 2005 en vue de la mise en place d'un marché hypothécaire régional. A l'issue d'une étude de faisabilité conduite par la BOAD, cette initiative a conduit à la création d'AFINHAB le 16 juillet 2010 à Cotonou, avec un capital initial de 3,426 milliards de F CFA et la participation de 29 banques.

Ce capital social a par la suite atteint 10,164 milliards de F CFA en 2023, soutenu par un actionnariat comprenant 58 banques commerciales, deux (2) institutions régionales de financement, une institution continentale spécialisée dans l'habitat (Shelter Afrique) et l'IFC.
Au 31/12/2025, le capital social d'AFINHAB s'élève à 14 427 millions F CFA.

Depuis sa création, AFINHAB a mobilisé près de 521 milliards de F CFA de ressources afin de soutenir le financement hypothécaire dans l'ensemble des pays de l'UEMOA.

2005

Coopération engagée en 2005 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF-UMOA) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA

Etude sur l'architecture du marché hypothécaire régional et de la faisabilité d'une telle entité

2010

Structuration d'un modèle de caisse régionale adaptée aux exigences du contexte régional UEMOA par la BOAD et la promotion de ce modèle à partir de janvier 2010 dans les pays de l'Union avec l'appui de la BCEAO

Au terme de cette promotion, 29 banques de l'Union ont accepté de participer au projet et se sont jointes à la BOAD pour créer le 16 juillet 2010, à Cotonou, AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA, avec un capital de 3 426 MFCFA

Depuis lors, l'actionnariat d'AFINHAB s'est élargi, portant à cinquante-huit (58) le nombre de banques commerciales, trois institutions régionales de financement du développement (BOAD, BIDC et Shelter Afrique) et la Société Financière Internationale (IFC)

2012

Le 10 mai 2012, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a consenti à AFINHAB, le bénéfice d'une exonération de tous les impôts et taxes sur ses emprunts obligataires et autres émissions de valeurs mobilières pendant dix (10) ans.
Cette décision du Conseil des Ministres de l'UMOA a été renouvelée une fois

Le 16 juillet 2012, AFINHAB a démarré ses activités opérationnelles en offrant à la souscription, son premier emprunt obligataire, les obligations AFINHAB 6,10% 2012-2022, pour 10 milliards de FCFA. Cette émission fut rapidement et largement sursouscrite.

Depuis lors, AFINHAB a émis un total de dix (10) emprunts permettant de mobiliser, depuis 2012, 258 milliards de FCFA sur le Marché Financier Régional.

2016

Mobilisation de ressources concessionnelles auprès de partenaires de développement pour le refinancement de prêts à l'habitat abordable en faveur de populations à revenu modeste

2020

Engagement de refinancer les prêts à l'habitat consentis par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à leur clientèle

2023

AFINHAB a décidé d'étendre ses activités à la titrisation et aux solutions de garantie à partir de 2024

2025

AFINHAB a émis en Mai 2025, son 1er social Bond dédié au logement abordable à l'échelle de l'UEMOA permettant de mobiliser 60 milliards FCFA sur le Marché Financier Régional.

5.3 ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR

AFINHAB, anciennement CRRH-UEMOA, est un établissement financier de crédit créé le 16 juillet 2010 à Cotonou, au Bénin.

Elle a obtenu l'agrément n° T 0165N par arrêté n°260/MEF/SG/DE, le 11 novembre 2011. Elle est également inscrite sous le numéro TG-LOM-2010 B 1817 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Lomé.

AFINHAB dispose d'un siège unique situé à Lomé, en République togolaise, et ne possède pas d'autres implantations.

Par ailleurs, l'institution est passée d'un modèle d'activité mono-produit à un modèle d'affaires diversifié, structuré autour de trois lignes d'activités, afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle :

- Le refinancement des portefeuilles de prêts hypothécaires des banques et SFD de la zone UEMOA
- La titrisation vise à réduire les besoins en fonds propres réglementaires des banques, à financer leurs portefeuilles de prêts hypothécaires et à libérer des capacités l'octroi de nouveaux prêts
- Les solutions de garantie de portefeuilles permettent aux banques et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de couvrir le risque lié à leurs portefeuilles de prêts au logement et de bénéficier d'une réduction de la consommation de leurs fonds propres.

Activités	Refinancement	Titrisation	Garantie
Ressources longues à des niveaux attractifs	X	X	
Réduction de la consommation des fonds propres		X	X
Transfert / partage du risque		X	X

5.3.1 Activité de refinancement

AFINHAB concentre principalement ses activités sur la mobilisation de ressources sur les marchés de capitaux régionaux et internationaux. Les fonds ainsi levés sont destinés au refinancement des prêts à l'habitat accordés par les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) opérant dans l'UEMOA. Ce mécanisme vise à promouvoir l'accès au logement abordable, tout en renforçant la capacité des institutions financières de l'Union à répondre à la demande croissante de crédits immobiliers.

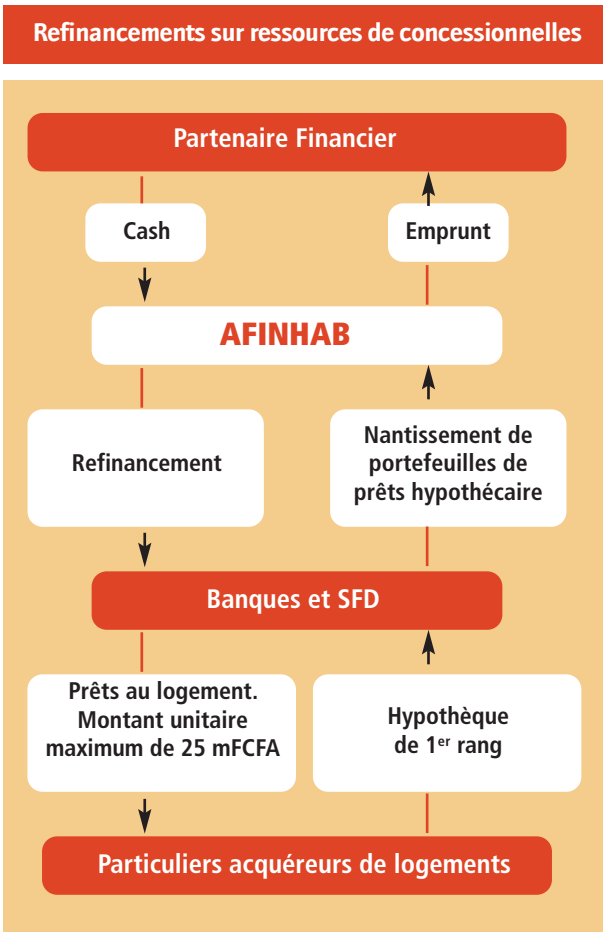

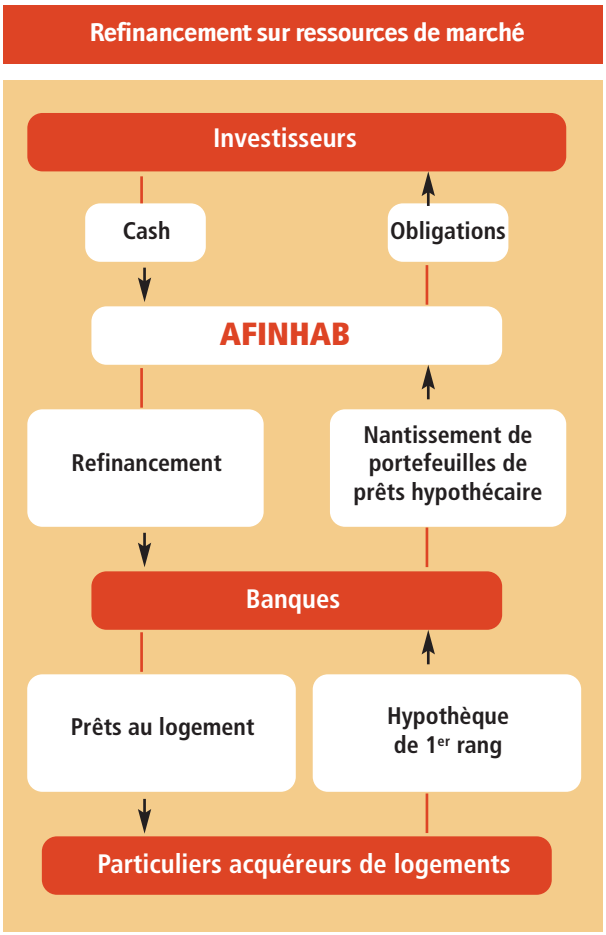

• Ressources de refinancements mobilisés

En 2023, AFINHAB a repris ses opérations de levée de fonds sur les marchés financiers. Elle a mobilisé 36 milliards de F CFA à une maturité de 15 ans sur le marché financier régional et 205 millions d'euros à une maturité de 17 ans sur le marché international, ces derniers bénéficiant de la garantie de la DFC (U.S. International Development Finance Corporation). L'institution soutient le développement économique dans les pays à revenu faible et intermédiaire en finançant des projets, notamment dans des secteurs jugés prioritaires.

En 2025, AFINHAB a clôturé sa première émission d'obligations sociales, marquant la toute première opération de ce type dédiée au financement du logement abordable à l'échelle de l'UEMOA. Cette émission a porté sur un montant total de 60 milliards de F CFA.

Le programme d'émission d'obligations sociales bénéficie de la meilleure notation possible (SQS1 – Excellent) attribuée par l'agence internationale Moody's, à travers une Second Party Opinion (SPO). Cette évaluation atteste de :

- L'alignement du cadre de la conformité du cadre d'émission avec les Social Bond Principles de l'ICMA

- De la pertinence et de la crédibilité des impacts sociaux attendus

- De la robustesse des mécanismes de sélection et de gestion des fonds ainsi que de la qualité du dispositif de suivi

- De reporting et de gouvernance mis en place par AFINHAB.

Le programme d'obligations sociales d'AFINHAB est aligné sur plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment :

- ODD 1 : Élimination de la pauvreté,
- ODD 10 : Réduction des inégalités,
- ODD 11 : Villes et communautés durables.

Par ailleurs, le programme est pleinement conforme à la nomenclature des obligations GSS (Green, Social & Sustainability bonds) telle que définie par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA).

Les obligations sociales bénéficient d'une double cotation à la BRVM, où elles sont admises à la négociation avec possibilité d'achat et de vente sur le marché secondaire, ainsi qu'à la bourse de Luxembourg (première plateforme mondiale dédiée aux instruments durables, avec des standards élevés de transparence et de reporting d'impact), où elles font l'objet d'un simple listing sans possibilité de transaction.
En 2025, les levées de fonds représentent un montant équivalant à 60 milliards de F CFA. AFINHAB a accordé aux banques et SFD un montant total de 60,4 milliards de F CFA.

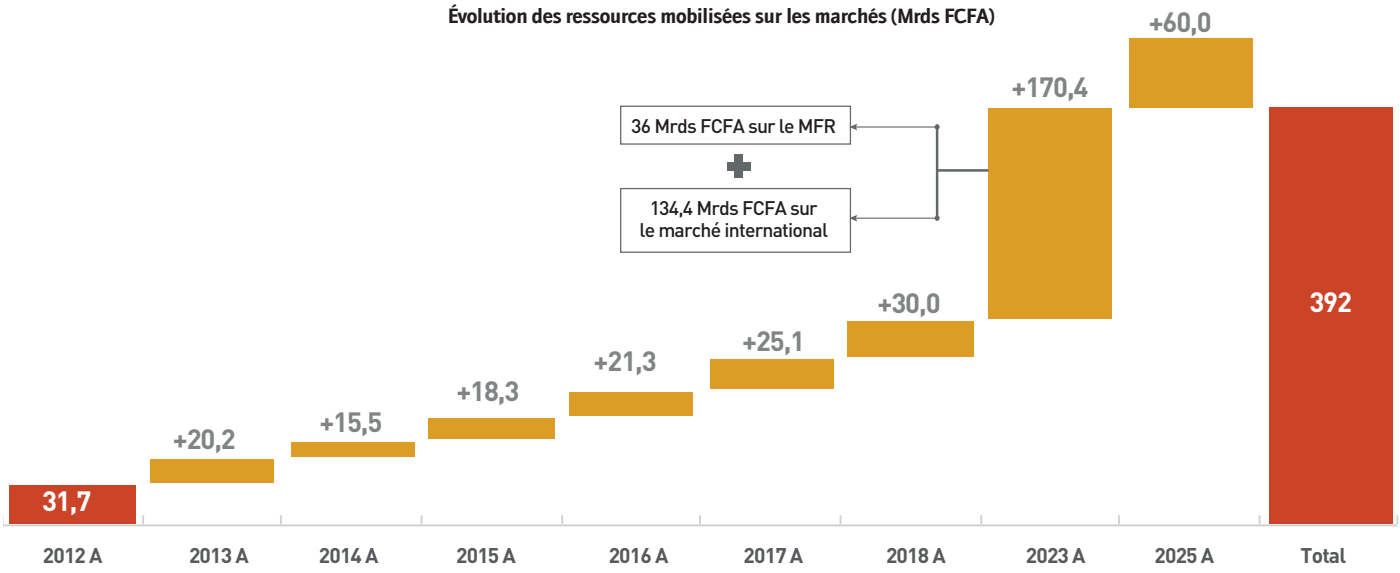

Depuis sa création en 2010, AFINHAB a mobilisé un total d'environ 392 milliards de F CFA sur les marchés, dont 258 milliards levés sur le marché financier régional à travers 10 émissions obligataires.

5.3.2 Activités de titrisation

AFINHAB propose également aux banques de l'UEMOA des solutions de titrisation de leurs portefeuilles de prêts au logement. Ce mécanisme, mis en œuvre en complément du refinancement des portefeuilles, permet aux établissements bancaires de partager les risques associés, d'optimiser l'utilisation de leurs fonds propres et de renforcer leur capacité d'octroi de nouveaux crédits.

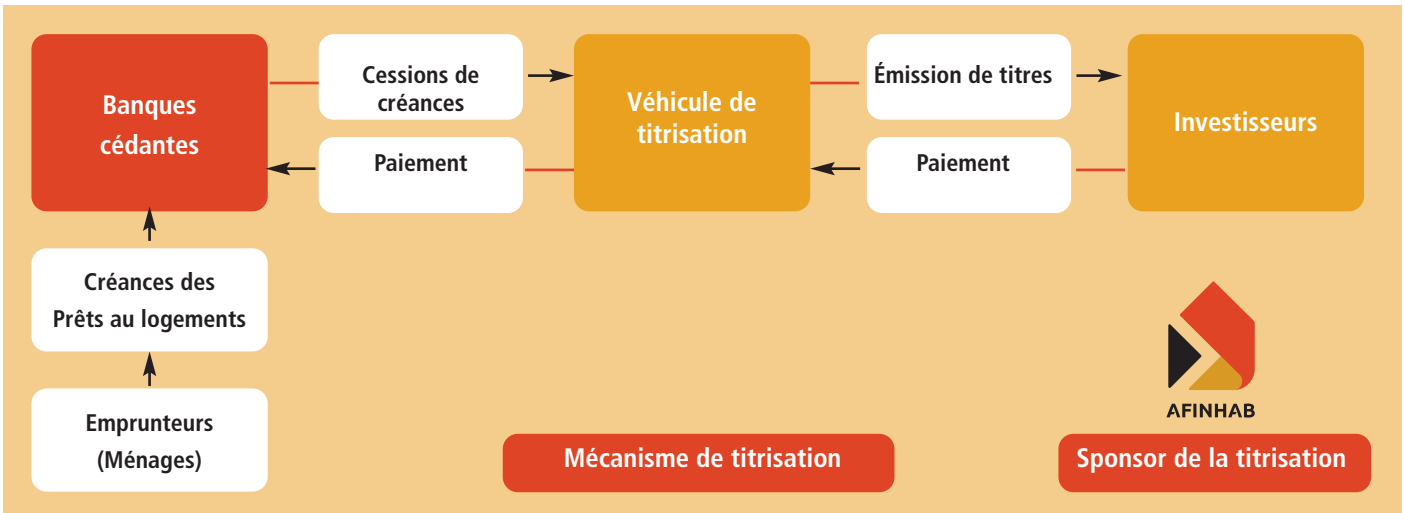

5.3.3 Activité de Garantie

La Garantie Prêts au Logement (GPL) est un mécanisme de couverture destiné aux Banques et Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de la zone UEMOA, afin de partager le risque de crédit associé aux prêts hypothécaires. Ce produit est mis en place par le Fonds de Solidarité Africain (Garant) en collaboration avec AFINHAB qui agit en tant que facilitateur et sponsor du projet.

À travers ce produit, le FSA offre aux Établissements Bénéficiaires une garantie couvrant les prêts hypothécaires résidentiels accordés par ces établissements et répondant aux critères d'éligibilité définis dans la convention de garantie. L'octroi de la garantie de portefeuille résulte d'une évaluation globale positive de l'Établissement Bénéficiaire, portant principalement sur ses procédures et performances, en particulier dans le domaine du crédit hypothécaire.

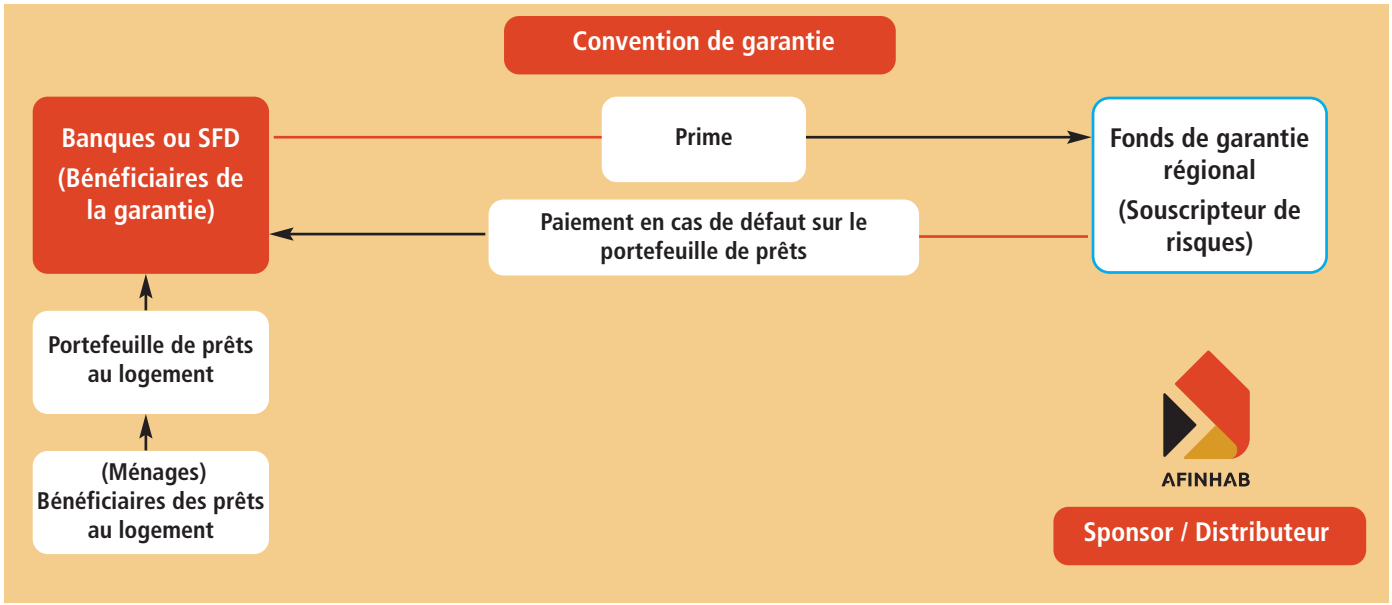

5.4 ACTIONNARIAT ET ÉVOLUTION DE CAPITAL

L'actionnariat d'AFINHAB est constitué au 31 décembre 2025 de soixante-quatre (64) banques commerciales de l'Union et quatre actionnaires institutionnels, la BOAD, la BIDC, SHELTER Afrique et l'IFC pour un capital de 14,4 milliards de F CFA. En mai 2024, la BOAD, principal actionnaire, a renforcé sa participation de 1,925 milliard F CFA. Par la suite l'IFC et quelques banques commerciales ont augmenté leur participation portant le capital à 13,7 milliards de F CFA. En 2025, six nouvelles banques sont entrées dans l'actionnariat d'AFINHAB.

• Situation de l'actionnariat au 31/12/2025

L'actionnariat d'AFINHAB se décompose comme suit :

- La BOAD, principale institution de financement du développement de l'UEMOA ;
- La Société Financière Internationale (IFC) filiale de la Banque Mondiale chargée du financement du secteur privé ;
- La BIDC, principale institution de financement du développement de la CEDEAO ;
- SHELTER AFRIQUE, une banque de développement spécialisée dans le financement et la promotion de l'habitat en Afrique ;
- 64 banques commerciales actives dans la sous-région

Ci-après la répartition du capital :

	NOM DE L'ETABLISSEMENT	FCFA	Nbre d'actions	%
	INSTITUTIONNELS	**6 374 400 000**	**637 440**	**44,18**
1	BOAD	3 468 000 000	346 800	24,04
2	BIDC	500 000 000	50 000	3,47
3	SHELTER AFRIQUE	460 000 000	46 000	3,19
4	IFC	1 946 400 000	194 640	13,49
	BANQUES COMMERCIALES	**8 052 570 000**	**805 257**	**55,82**
	BANK OF AFRICA	**800 000 000**	**80 000**	**5,55**
5	BANK OF AFRICA BENIN	200 000 000	20 000	1,39
6	BANK OF AFRICA BURKINA	100 000 000	10 000	0,69
7	BANK OF AFRICA NIGER	100 000 000	10 000	0,69
8	BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	0,69
9	BANK OF AFRICA SENEGAL	100 000 000	10 000	0,69
10	BANK OF AFRICA MALI	100 000 000	10 000	0,69
11	BANK OF AFRICA TOGO	100 000 000	10 000	0,69
	ATTIJARIWAFA	**666 000 000**	**66 600**	**4,62**
12	CBAO-DAKAR SENEGAL	200 000 000	20 000	1,39
13	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	266 000 000	26 600	1,84
14	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	200 000 000	20 000	1,39
	BANQUE ATLANTIQUE	**1 200 000 000**	**120 000**	**8,32**
15	BANQUE ATLANTIQUE BENIN	150 000 000	15 000	1,04
16	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO	150 000 000	15 000	1,04
17	BANQUE ATLANTIQUE NIGER	150 000 000	15 000	1,04
18	BANQUE ATLANTIQUE TOGO	150 000 000	15 000	1,04
19	BANQUE ATLANTIQUE CÔTE D'IVOIRE	150 000 000	15 000	1,04
20	BANQUE ATLANTIQUE SÉNÉGAL	150 000 000	15 000	1,04
21	BANQUE ATLANTIQUE MALI	150 000 000	15 000	1,04
22	BIA NIGER	150 000 000	15 000	1,04
	BSIC	**750 000 000**	**75 000**	**5,20**
23	BSIC BENIN	100 000 000	10 000	0,69
24	BSIC NIGER	100 000 000	10 000	0,69
25	BSIC TOGO	100 000 000	10 000	0,69
26	BSIC CÔTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	0,69
27	BSIC SENEGAL	100 000 000	10 000	0,69
28	BSIC MALI	150 000 000	15 000	1,04
29	BSIC BURKINA-FASO	100 000 000	10 000	0,69
	ORABANK	**415 570 000**	**41 557**	**2,88**
30	ORABANK BENIN	100 000 000	10 000	0,69
31	ORABANK TOGO	100 000 000	10 000	0,69
32	ORABANK CÔTE D'IVOIRE	215 570 000	21 557	1,49
	ECOBANK	**295 000 000**	**29 500**	**2,04**
33	ECOBANK BENIN	25 000 000	2 500	0,17
34	ECOBANK BURKINA FASO	35 000 000	3 500	0,24
35	ECOBANK CÔTE D'IVOIRE	45 000 000	4 500	0,31
36	ECOBANK GUINÉE BISSAU	5 000 000	500	0,03
37	ECOBANK MALI	25 000 000	2 500	0,17
38	ECOBANK NIGER	100 000 000	10 000	0,69
39	ECOBANK SÉNÉGAL	35 000 000	3 500	0,24
40	ECOBANK TOGO	25 000 000	2 500	0,17
	CORIS BANK	**500 000 000**	**50 000**	**3,47**
41	CORIS BANK BURKINA FASO	100 000 000	10 000	0,69
42	CORIS BANK CÔTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	0,69
43	CORIS BANK BN	100 000 000	10 000	0,69
44	CORIS BANK SN	100 000 000	10 000	0,69
45	CORIS BANK TG	100 000 000	10 000	0,69
	VISTA GROUP	**200 000 000**	**20 000**	**1,39**
46	VISTA BANK (EX BICIAB BURKINA)	100 000 000	10 000	0,69
47	SOCIETE GENERALE DU BURKINA FASO	100 000 000	10 000	0,69
	SUNU BANK	**193 000 000**	**19 300**	**1,34**
48	BICIS	93 000 000	9 300	0,64
49	SUNU BANK TOGO	100 000 000	10 000	0,69
	NSIA BANQUE	**700 000 000**	**70 000**	**4,85**
50	NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE (EX BIAO CÔTE D'IVOIRE)	450 000 000	45 000	3,12
51	NSIA BANK BENIN	250 000 000	25 000	1,73
	IB BANK	**100 000 000**	**10 000**	**0,69**
52	IB BANK BURKINA FASO	100 000 000	10 000	0,69
	AFG HOLDING	**100 000 000**	**10 000**	**0,69**
53	AFG BANK MALI	100 000 000	10 000	0,69
	BGFI	**100 000 000**	**10 000**	**0,69**
54	BANQUE GABONAISE ET FRANCAISE INTERNATIONALE DU SENEGAL BGFI)	100 000 000	10 000	0,69
	AUTRES	**2 033 000 000**	**203 300**	**14,09**
55	BICICI	133 000 000	13 300	0,92
56	BCB BURKINA	100 000 000	10 000	0,69
57	SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE DE BANQUE	100 000 000	10 000	0,69
58	BAO BISSAU	50 000 000	5 000	0,35
59	BNI CÔTE D'IVOIRE	100 000 000	10 000	0,69
60	BANQUE DE L'HABITAT DU SÉNÉGAL	500 000 000	50 000	3,47
61	UNION TOGOLAISE DE BANQUE	100 000 000	10 000	0,69
62	BANQUE POPULAIRE CÔTE D'IVOIRE (EX-CNCE-CI)	100 000 000	10 000	0,69
63	BANQUE MALIENNE DE SOLIDARITÉ	200 000 000	20 000	1,39
64	BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL	100 000 000	10 000	0,69
65	BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI	150 000 000	15 000	1,04
66	BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU MALI (BCI MALI)	200 000 000	20 000	1,39
67	BANQUE AGRICOLE DU NIGER (BAGRI)	100 000 000	10 000	0,69
68	BANQUE DE L'HABITAT DE LA CÔTE D'IVOIRE (BHCI)	100 000 000	10 000	0,69
	TOTAL	**13 676 970 000**	**1 367 697**	**100,0**

• Évolution du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social d'AFINHAB s'établit à 14 426 970 000 F CFA.

Ci-après l'évolution du capital social d'AFINHAB de sa constitution jusqu'à ce jour

Date de la décision	Nature de l'opération et observations		Évolution du capital (FCFA)	Nombre d'actions
10/07/2010	Constitution		3 426 000 000	342 600
23/06/2011	Augmentation de capital en numéraire (Shelter Afrique, 8 filiales BSIC de l'UEMOA, rehaussement de participations de filiales BNP de l'UEMOA)		740 000 000	74 000
12/03/2012	Augmentation de capital en numéraire (BIDC)		500 000 000	50 000
19/12/2012	Augmentation de capital en numéraire (8 filiales ECOBANK, SIB)		400 000 000	40 000
23/03/2013	Augmentation de capital en numéraire (BHS)		250 000 000	25 000
07/05/2014	Augmentation de capital numéraire (ORABANK CI et BOA Togo)		315 570 000	31 557
19/12/2014	Augmentation de capital en numéraire (Union Togolaise de Banque)		100 000 000	10 000
11/05/2015	Augmentation de capital en numéraire (CNCE Côte d'Ivoire)		100 000 000	10 000
27/06/2016	Augmentation de capital en numéraire (Coris BF, Coris CI, BMS, BCS, BOAD)		1 293 000 000	129 300
15/12/2016	Augmentation de capital (SFI)		1 250 400 000	125 040
22/03/2018	Relèvement du capital à 100 MFCFA (BABF, BABN, BACI, BAML, BANE, BASN, BATG, BSIC CI, BSIC ML, BSIC TG)		619 000 000	61 900
12/04/2018	Augmentation du capital en numéraire (Banque de Développement du Mali (BDM)		150 000 000	15 000
07/01/2019	Relèvement du capital à 100 MFCFA (4 filiales BSIC, ORABANK TG, ORABANK BN, ECOBANK NG)		445 000 000	44 500
26/08/2020	Augmentation de capital en numéraire (SUNU BANK)		100 000 000	10 000
23/10/2020	Augmentation de capital en numéraire (BCI ML)		200 000 000	20 000
15/09/2021	Augmentation de capital (BAGRI et BGFI SN)		200 000 000	20 000
2023	Augmentation de capital en numéraire IB Bank		75 000 000	7 500
Mai 2024	Augmentation de capital en numéraire de la BOAD		1 925 000 000	192 500
2024	Augmentation de capital de la SFI		696 000 000	69 600
2024	Augmentation de capital en numéraire (8 filiales BA, Banque pour le Développement du Malii, BSIC Mali, Vista Bank, AFG Bank Mali, BHS)		892 000 000	89 200
2025	Augmentation de capital NSIA Banque BN, Coris Bank BN, SN et TG, SGBF,BHCI		7 500 000	750
Total			**13 676 970 000**	**1 367 697**

• Présentation des actionnaires de référence détenant plus de 10% du capital social

La BOAD et IFC sont les deux actionnaires détenant plus de 10% du capital d'AFINHAB.

• BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT BOAD

Présentation

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est une institution régionale de financement dédiée au développement des États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Fondée par un accord signé le 14 novembre 1973, elle a débuté ses activités en 1976.

Sa mission principale consiste à favoriser l'intégration économique et le développement équilibré des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BOAD soutient une diversité de projets dans des secteurs clés tels que l'agriculture, les infrastructures, l'énergie, l'immobilier, l'éducation et la santé. Elle propose des services financiers aux États, aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux organisations régionales, avec pour objectif de stimuler une croissance économique durable, de générer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Capital social et Actionnariat

Au 31/12/2025, le capital autorisé de la BOAD de 1 709 milliards de F CFA est divisé en 1 525 milliards de F CFA souscrit (30 515 actions d'une valeur nominale de 50 millions F CFA chacune) et 183 milliards de F CFA non souscrit (3 672 actions). Le capital souscrit de la Banque est détenu par deux catégories d'actionnaires :

Actionnaires de série A : il s'agit des Etats membres de l'UEMOA, (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

Actionnaires de série B : il s'agit de la France, l'Allemagne, la Belgique, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Africaine de Développement (BAD), Exim Bank de l'Inde, la République populaire de Chine et le Maroc.

TOP MANAGEMENT

• **Serge EKUE**
Président

ACTIONNARIAT

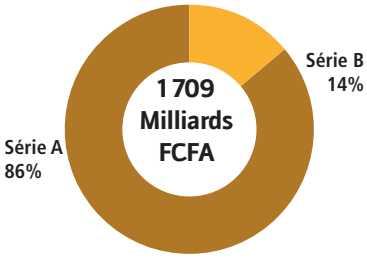

8 PAYS ÉTATS MEMBRES

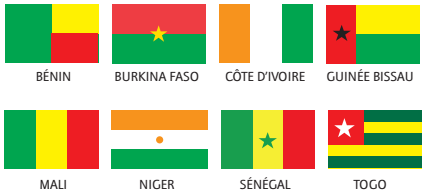

Chiffres clés

PNB (Mrds FCFA)

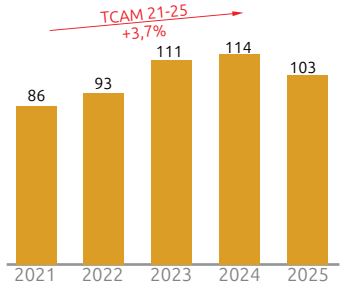

Total Bilan (Mrds FCFA)

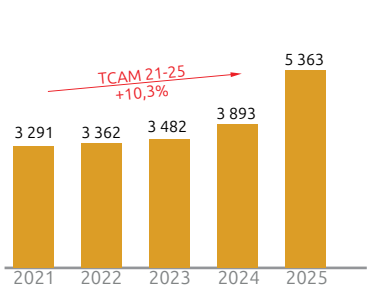

Fonds propres (Mrds FCFA)

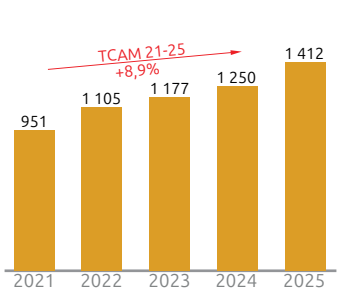

En 2024, la BOAD a mis en place un volume important de financements, en faveur des économies de l'UEMOA, à hauteur de 942,9 milliards de F CFA. Par secteur d'activité, le transport et les TIC concentre environ 33% de ce montant, suivi par les produits agricole et la sécurité alimentaire (23%), l'énergie et les ressources naturelles (22%), l'immobilier et l'habitat (10%), la finance et l'assurance (9%) et la santé et l'éducation

Répartition des financements par secteur en 2024

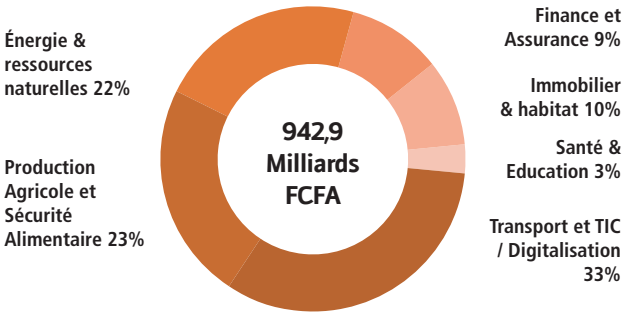

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE (SFI)/ INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION (IFC)

Présentation

IFC est l'une des cinq institutions qui composent le groupe de la Banque mondiale. Elle représente la plus grande institution mondiale dédiée au soutien du développement axé sur le secteur privé dans les pays en développement. Fondée en 1956, elle est contrôlée par ses 189 pays membres, qui établissent collectivement ses orientations stratégiques.

IFC contribue à améliorer les conditions de vie dans les pays en développement en soutenant la croissance du secteur privé. À l'intersection du développement économique et des enjeux humanitaires, elle s'engage à apporter des progrès concrets aux populations et aux régions les plus vulnérables du globe.

Capital social et Actionnariat

IFC est une entité juridique distincte dotée de ses propres statuts, capital social, structure financière, direction et personnel. Seuls les pays membres de la Banque mondiale peuvent adhérer à IFC. Ces pays décident de l'orientation générale des programmes et des activités de l'institution. Au 30/06/2024, le capital autorisé s'élevait à 25,08 milliards USD et les huit pays de l'UEMOA sont membres de l'IFC, avec une participation collective de 8,225 millions USD.

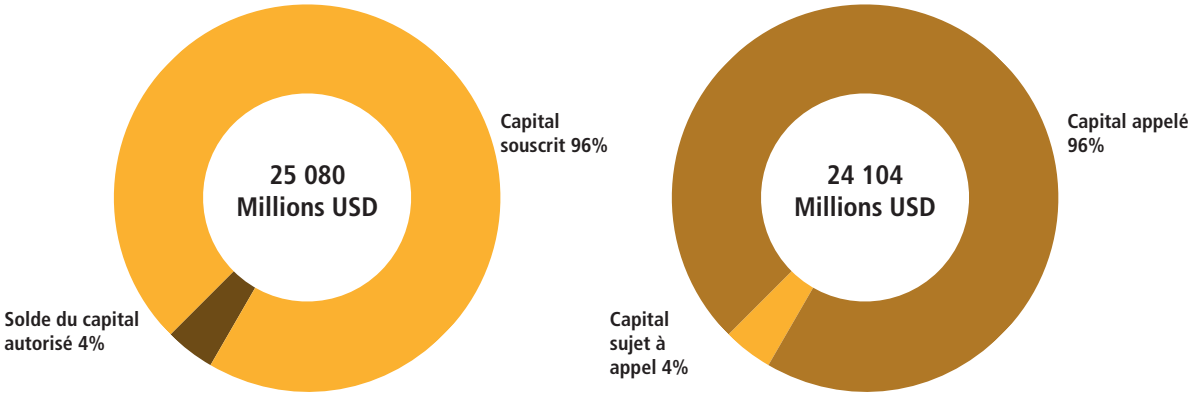

Chiffres clés

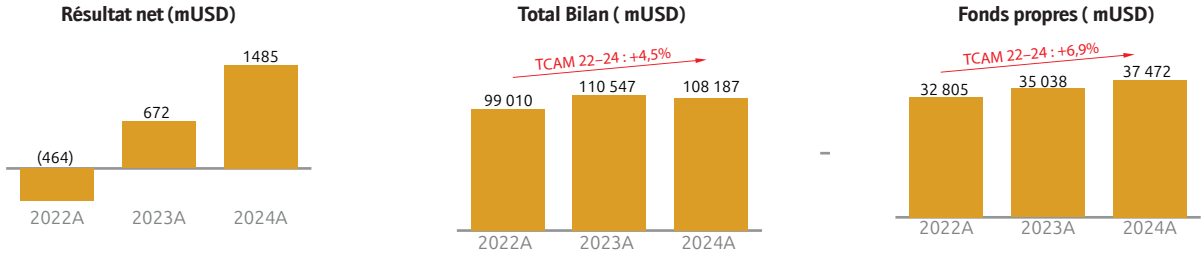

Au cours de l'exercice 2023, IFC a engagé un montant record de 56 milliards de dollars en soutien aux entreprises privées et aux institutions financières des pays en développement, mobilisant ainsi les capacités du secteur privé pour améliorer la vie des populations dans un contexte marqué par les effets de crises mondiales concomitantes.

Données opérationnelles au 30/06	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de projets	282	313	296	325	365
Nombre de pays	67	71	68	78	67
Nombre d'entreprises	1 880	1 822	1 848	1 928	2 042
Engagements au titre d'investissements à long terme (MUSD)	21 961	23 305	23 166	31 705	43 962
Engagements au titre d'investissements à court terme (MUSD)	6 655	8 498	10 426	12 023	12 125

5.5 ORGANIGRAMME ET SCHÉMA DE GOUVERNANCE

5.5.1 Organigramme

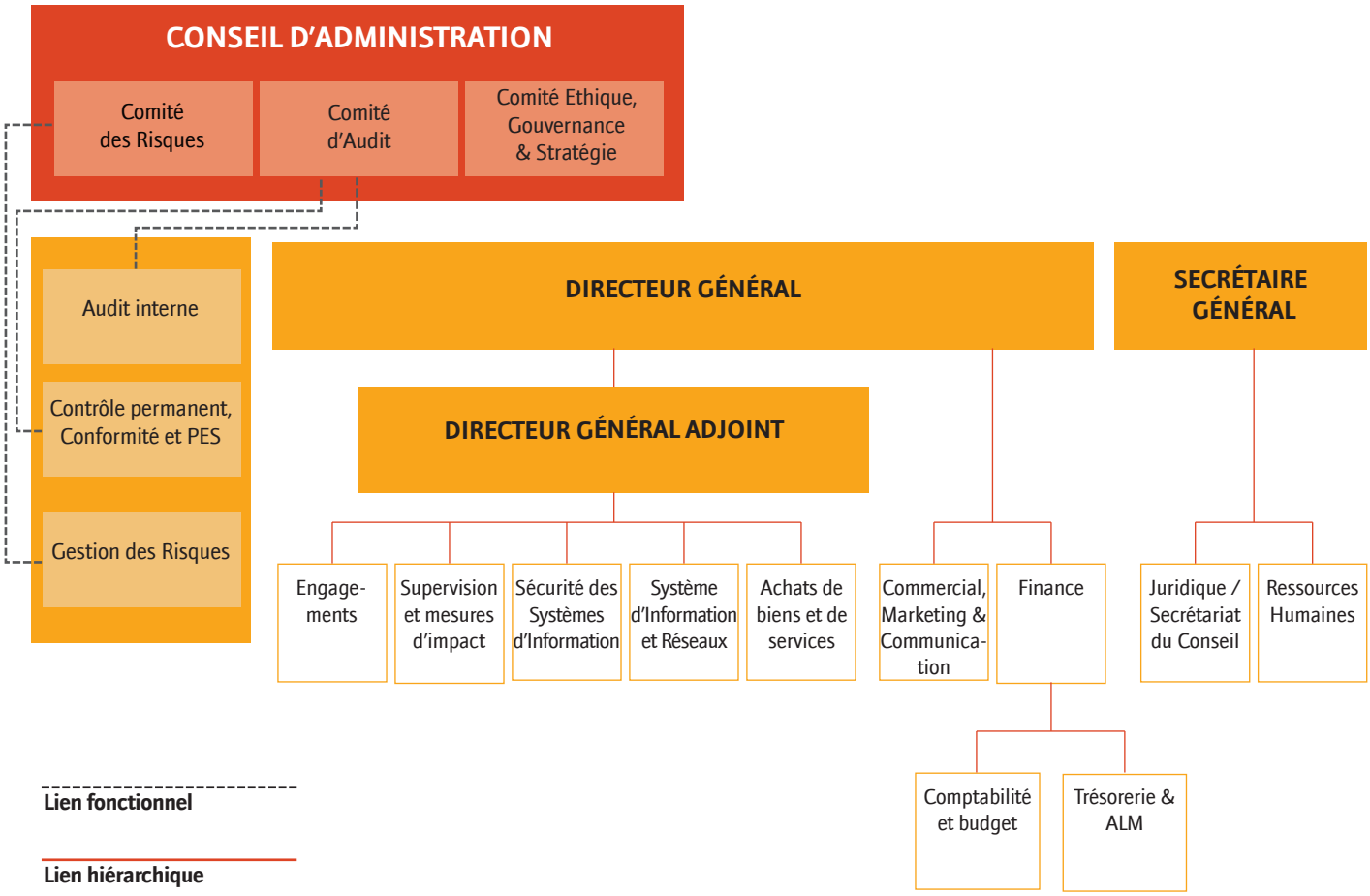

5.5.2 Schéma de gouvernance

Membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

Thierry TANOH
Président du Conseil d'administration

M. Thierry TANOH est le Président du Conseil d'Administration d'AFINHAB depuis le 20 mars 2023. Diplômé de l'École Supérieure de Commerce d'Abidjan (ESCA), expert-comptable français, il a un MBA de la Harvard Business School. Pendant plusieurs années, il a occupé les fonctions de Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, de Secrétaire Général Délégué de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, de Directeur général du groupe Ecobank, de Vice-président, Afrique subsaharienne, Amérique Latine et Caraïbe, et Europe de l'Ouest de International Finance Corporation (IFC). Il a été nommé le 22 mai 2023 puis reconduit le 15 mai 2025.

Serge EKUE
Président de la BOAD

M. Serge EKUE est le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) depuis 2020. Il est le représentant permanent de la BOAD au Conseil d'Administration.

Francis EZIN
Financier

M. Francis EZIN, est le Représentant Permanent de la BIDC au Conseil d'Administration depuis avril 2020. Il est le Directeur de l'Administration et des Services Généraux de l'Institution.

Thierno-Habib HANN
DG Shelter AFRIQUE

M. Thierno-Habib HANN est le DG de SHELTER AFRIQUE depuis janvier 2023. Il rejoint la société après avoir travaillé à l'IFC, où il a occupé le poste de responsable du financement du logement pour l'Asie/Pacifique, basé à Bangkok, en Thaïlande.

Astou Rose GAYE
DG de la BHS

Mme Ndeye Astou Rose GAYE, Représentante permanente de la BHS au Conseil d'Administration d'AFINHAB, est la Directrice Générale de ladite banque depuis septembre 2024, et une figure éminente du secteur bancaire sénégalais.

Djibril BEN AYA
DGA BSIC MALI

M. BEN AYA, Représentant permanent de BSIC Togo au Conseil d'Administration, est la Directeur Général Adjoint de BSIC Mali.

K. Abou KABASSI
PCA de BOA Bénin

M. Kassimou ABOU KABASSI est le Représentant Permanent de la BOA BENIN. Il est actuellement le PCA de BOA BENIN et Administrateur dans plusieurs institutions de l'UEMOA

N. Aissa KOUASSA, Ep ANGO
DG BIA Niger

Mme Nana Aissa KOUSSA, Ep ANGO, Représentant permanent de la Banque Atlantique Mali (BAML) au Conseil d'Administration, est la Directrice Générale de la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA Niger).

Didier APHING
KOUASSI Louis ADANDE

M. Didier APHING-KOUASSI, est Administrateur Indépendant d'AFINHAB depuis le 1er août 2025.
Il est un banquier d'investissement, et Administrateur Directeur Général de la société de gestion et d'intermédiation Phœnix Capital Management.

Magloire N. SOSSOUVI
Expert Consultant en Banques-Finance

M. Magloire Nelson SOSSOUVI, est Administrateur Indépendant d'AFINHAB . Expert Consultant en Banques-Finance, il a exercé de 2014 à 2023 en Consultance dans plusieurs entreprises des secteurs bancaires et financiers.

Marie-Madeleine COULIBALY VASCONSERVE
Expert-Comptable

Mme COULIBALY VASCONSERVE est Administrateur Indépendant d'AFINHAB depuis le 26 août 2025.
Mme COULIBALY VASCONSERE Marie Madeleine est une expert-comptable diplômée de l'Etat Français, inscrite à l'Ordre des Experts Comptables en Côte d'ivoire.
Présidente du cabinet NOEMA Consulting et administratrice indépendante de plusieurs sociétés, elle capitalise une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, de la finance et du conseil aux entreprises.

Yedau OGOUNDELE
Directrice Générale

Mme Yedau OGOUNDELE est experte des marchés financiers internationaux, elle a été responsable des activités de Structuration Crédit dans la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) de Natixis et de Crédit Agricole à Paris et à Londres. Elle cumule plus de vingt années d'expérience en financements structurés pour avoir exercé des fonctions de structuration, de développement commercial, de trading et d'origination obligataire. Elle a occupé la fonction d'administratrice indépendante à AFINHAB et a été membre du Comité des Risques. Elle a également piloté l'élaboration du Plan Stratégique 2023-2027 d'AFINHAB. Elle est Directrice Générale d'AFINHAB depuis le 30 janvier 2023.

Aimé SAVADOGO
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support

M. Aimé SAVADOGO a été recruté en 2007 par la Société Générale Burkina Faso (SGBF), il y occupera plusieurs postes à responsabilité notamment comme Directeur des Risques et du Recouvrement de la SGBF pendant sept ans. Après une douzaine d'années d'expérience professionnelle passées à la Société Générale, il rejoint en mars 2019 AFINHAB en tant Responsable de la Gestion des Risques et occupe présentement la fonction de Directeur Général Adjoint en charge du pôle support.

Jean-Yves LOKO
Secrétaire Général

Titulaire d'un DEA en droit privé fondamental et d'un diplôme ITB de banques, M. LOKO a une solide expérience juridique acquise durant ses dix-sept années passées dans les services juridiques d'institutions financières et d'entreprises du secteur des télécoms. Il a rejoint AFINHAB, le 1er juillet 2023.

Thierry BALIBO
Directeur Administratif et Financier

Après neuf années d'expérience professionnelle dont huit années passées dans un Etablissement Financier comme Responsable de la Comptabilité et une année dans un Cabinet d'expertise comme Réviseur Comptable, M. Thierry BALIBO rejoint l'équipe d'AFINHAB le 2 mai 2012 comme Chargé de la Comptabilité et du Budget et occupe présentement la fonction de Directeur Administratif et Financier.

Mawunyiga AIDOTE
Responsable de l'Audit Interne

M. AIDOTE compte plus de 15 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, du conseil, du contrôle de gestion, de la gestion financière et de la comptabilité. Il est titulaire du titre d'Expert-comptable diplômé d'État français de l'académie de Paris et détient des masters en audit et en comptabilité du CNAM ainsi que de l'académie de Nantes en France. Il a occupé le poste de chef de mission chez KPMG et a réalisé des missions dans plusieurs pays de l'UEMOA, couvrant divers secteurs d'activités. Il a rejoint AFINHAB, le 19 septembre 2019.

Léon PALOGO
Responsable des risques

Justifie de plus de quinze (15) années d'expérience dans les domaines de l'analyse des risques, de l'évaluation financière et de la supervision des engagements bancaires. Son parcours s'est construit au sein de groupes bancaires de premier plan, notamment Coris Holding, Ecobank Burkina Faso et Société Générale Burkina Faso. Il dispose d'une expertise avérée en analyse indépendante et prospective des risques, en structuration de financements complexes ainsi qu'en pilotage de portefeuilles de crédits multi-pays, couvrant principalement les zones UEMOA, CEMAC et assimilées. Il a rejoint AFINHAB , le 1er décembre 2025.

Théodore BAMBARA
Responsable Contrôle permanent, Conformité et RSE

Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Juriste d'entreprises et d'affaires, M. Théodore BAMBARA dispose d'une expérience d'une quinzaine d'années. Il a été Juriste en Cabinet d'Avocat et Directeur Général Adjoint de société commerciale avant de rejoindre Société Générale Burkina Faso. Pendant 10 ans, il y a occupé plusieurs postes sur des fonctions de Contrôle Permanent, de Risque et de Conformité. Il a rejoint AFINHAB en octobre 2023 en tant que Chef du Service Contrôle Permanent, Conformité et RSE.

5.6 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES D'AFINHAB

5.6.1 Évolution de l'effectif

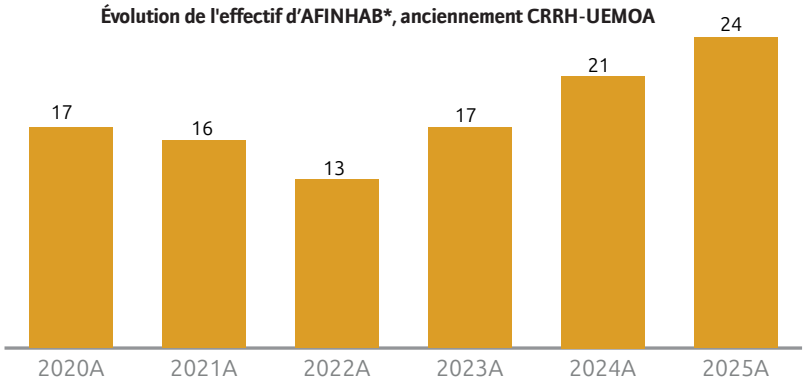

*exclut les mandataires sociaux

2025	Recrutement d'un Responsable de la Gestion des risques
	Recrutement d'un Responsable des Engagements
	Recrutement d'un comptable junior
	Nomination d'un Directeur Général Adjoint (mobilité interne)
	Nomination d'un Secrétaire Général (mobilité interne)
2024	Recrutement du Responsable Achats des Biens et des Services (mobilité interne)
	Responsable Commercial, Marketing et Communication (mobilité interne)
	Recrutement du Business Developer
	Recrutement d'une comptable junior
	Recrutement d'un technicien informatique junior
2023	Recrutement du Responsable du Service Juridique
	Recrutement du Responsable Comptabilité & Budget
	Recrutement du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
	Recrutement du Responsable du Contrôle Interne, de la Conformité et de la RSE
	Recrutement du Responsable de la Trésorerie et de l'ALM
	Départ du Directeur Général Adjoint, Directeur des Opérations
	Arrivée de la Directrice Générale
	Départ du Responsable du Contrôle Interne, de la Conformité et de la RSE
2022	Recrutement du Responsable de l'Audit Interne (mobilité interne)
	Départ du Responsable du Service Juridique
	Départ du Responsable de l'Audit Interne
	Départ du Directeur Général et nomination d'un Directeur Général par intérim
	Départ de l'Assistante de Direction de la Direction des Opérations
	Départ du Technicien Support et Maintenance

5.6.2 Grandes lignes de la politique de ressources humaines

La politique des ressources humaines (RH) d'AFINHAB repose sur plusieurs axes stratégiques, conçus pour attirer, gérer efficacement, et fidéliser les talents, tout en promouvant le bien-être au travail du personnel. Cette approche vise à aligner les besoins des collaborateurs avec les objectifs institutionnels, garantissant ainsi une performance organisationnelle optimale. Les principaux piliers de cette politique sont les suivants :

- Attractivité et recrutement

  L'objectif est la mise en compétition sans discrimination des candidats afin d'attirer les meilleurs talents de la région pour assurer une expertise pointue dans les différents domaines, grâce à un processus de recrutement transparent, basé sur le mérite et les compétences, tout en étant attentif à la promotion de la diversité, et de l'inclusion.

- Formation et développement des compétences

  La formation et le développement des compétences est critique pour renforcer les capacités des collaborateurs pour répondre aux défis complexes du secteur dans lequel AFINHAB opère.
  Ainsi un Programme Individuel de Développement de Compétence (PIDC) est mis en place pour chaque collaborateur et révisé annuellement, pour développer les compétences techniques, managériales et comportementales.
  La mobilité interne est encouragée.

- Gestion de la performance

  Un système d'évaluation individuelle (balanced scorecard) basé sur des objectifs clairs et mesurables. Les performances individuelles sont alignées sur les objectifs stratégiques de l'institution.

- Rémunération et avantages sociaux

  La politique de rémunération du personnel d'AFINHAB vise à attirer, motiver et retenir les talents clés nécessaires pour assurer le succès et la pérennité de l'Institution. Elle s'inscrit dans le cadre des valeurs de transparence, d'équité et de responsabilité sociale de l'entreprise, tout en favorisant une gestion efficiente des ressources financières.

  Principes directeurs :

  - Équité et compétitivité : La rémunération du personnel est établie sans discrimination de manière à être compétitive sur le marché tout en assurant l'équité interne au sein de l'Institution.
  - Performance et résultats : La rémunération est liée à la performance individuelle, ainsi qu'à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers d'AFINHAB.
  - Transparence et communication : Les critères de rémunération, ainsi que les processus de fixation des salaires, sont communiqués de manière transparente aux parties prenantes internes.
  - Gestion des risques et responsabilité sociale : La politique de rémunération est conçue de manière à éviter une incitation à prendre des risques excessifs et à promouvoir une culture d'éthique et de responsabilité sociale.

  La rémunération comprend les éléments suivants :

  - Le salaire de base ;
  - Les primes, les indemnités, les allocations diverses et les incitations financières variables liées à la réalisation des objectifs de performance individuels et globaux ;
  - Les avantages sociaux tels que l'assurance santé, la retraite, les congés payés qui contribuent au bien-être et à la satisfaction du personnel.

6. Situation financière d'AFINHAB

6.1 RATIOS PRUDENTIELS

Code DISPRU	Liste des normes prudentielles	Référence	Ratio au 31/12/2025	Observations	Ratio au 31/12/2024	Observations	Ratio au 31/12/2023	Observations	Ratio au 31/12/2022	Observations	Ratio au 31/12/2021	Observations	Normes
	A. Normes de solvabilité												
RA001	Ratio de fonds propres CET 1 (%)	EP02	17,378%	CONFORME	15,260%	CONFORME	11,896%	CONFORME	15,470%	CONFORME	14,501%	CONFORME	7,50%
RA002	Ratio de fonds propres de base T1 (%)	EP02	17,378%	CONFORME	15,260%	CONFORME	11,896%	CONFORME	15,470%	CONFORME	14,501%	CONFORME	8,50%
RA003	Ratio de solvabilité total (%)	EP02	50,206%	CONFORME	49,410%	CONFORME	40,659%	CONFORME	44,002%	CONFORME	40,315%	CONFORME	11,50%
	B. Norme de division des risques												
RA004	Norme de division des risques	EP29	0,00%	EXEMPTE	0,00%	EXEMPTE	48,70%	EXEMPTE	50,21%	EXEMPTE	53,83%	EXEMPTE	35%
	C. Ratio de levier												
RA005	Ratio de levier	EP33	7,821%	CONFORME	8,610%	CONFORME	6,36%	CONFORME	8,28%	CONFORME	7,44%	CONFORME	3%
	D. Autres normes prudentielles												
RA006	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	EP35	0%	CONFORME	0%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	25%
RA007	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	0%	CONFORME	0%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	15%
RA008	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	0%	CONFORME	0%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	60%
RA009	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	0%	CONFORME	0%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	0,00%	CONFORME	15%
RA010	Limite sur le total des immobilisations et des participations	EP37	1,012%	CONFORME	1,000%	CONFORME	0,41%	CONFORME	0,32%	CONFORME	0,13%	CONFORME	100%
RA011	Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	EP38	0,00%	EXEMPTE	0,00%	EXEMPTE	0,00%	EXEMPTE	0,00%	EXEMPTE	0,00%	EXEMPTE	20%

Les ratios calculés d'AFINHAB respectent les normes du nouveau dispositif prudentiel en vigueur.

6.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2021-2025

Les comptes de résultat certifiés d'AFINHAB sur les années 2021 à 2025, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS					Variation 2021/2025
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	%
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	17 537 292 106	15 749 454 663	14 927 217 281	9 471 970 852	10 136 297 132	73%
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 724 588 362	11 670 252 194	11 635 110 597	7 109 444 951	7 685 468 411	66%
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-	-	-	-	
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	548 859 465	203 114 590	121 746 954	42 664 348	174 412 411	215%
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-	-	-	-	-	
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	40 150 000	-	-	-	-	
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-	-	-	-	
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	679 626 747	1 472 815 968	687 378 097	153 596 112	132 783 471	412%
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 073 396 118	1 702 699 004	1 158 479 998	120 660 781	123 345 868	770%
10	PRODUIT NET BANCAIRE	4 927 643 838	4 052 434 023	2 942 751 737	2 438 125 580	2 634 678 735	87%
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250 122 699	69 507 397	20 507 040	-	27 650 626	805%
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 383 579 598	1 894 463 705	1 550 918 518	1 928 111 003	1 183 902 103	101%
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	380 466 122	192 695 971	96 958 809	48 479 451	76 904 279	395%
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 413 720 817	2 034 781 744	1 315 381 450	461 535 126	1 401 522 979	72%
15	COÛT DU RISQUE	-	-	24 509 095	-	-	
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 413 720 817	2 034 781 744	1 290 872 355	461 535 126	1 401 522 979	72%
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-	-		-	-	
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	2 413 720 817	2 034 781 744	1 290 872 355	461 535 126	1 401 522 979	72%
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-	-		-	-	
20	RESULTAT NET	2 413 720 817	2 034 781 744	1 290 872 355	461 535 126	1 401 522 979	72%

Sur la période 2021–2025, AFINHAB affiche une croissance solide et résiliente de sa performance financière, malgré un repli conjoncturel observé en 2022.

Le Produit Net Bancaire (PNB) progresse de 87 % sur la période pour atteindre 4,9 milliards de F CFA en 2025, porté par la hausse des intérêts et produits assimilés (+73 %) et par la forte croissance des commissions (+215 %), traduisant la montée en puissance des activités de refinancement et de services.

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'établit à 2,41 milliards de F CFA en 2025, contre 1,40 milliard de F CFA en 2021, soit une progression de 72 %, après un point bas en 2022. Cette amélioration reflète une bonne maîtrise des charges, malgré le renforcement des moyens opérationnels, et une capacité accrue à générer des marges opérationnelles.

Le Résultat Net, identique au résultat d'exploitation en l'absence d'impôt sur les bénéfices et avec un coût du risque limité, suit la même trajectoire haussière et atteint 2,41 milliards de F CFA en 2025. Sur l'ensemble de la période, le résultat net moyen ressort à environ 1,5 milliard F CFA par an, confirmant la rentabilité structurelle et la solidité du modèle économique.

Ainsi, la dynamique de croissance observée contribue au renforcement des capitaux propres d'AFINHAB et à la consolidation de sa solidité financière.

6.2.1 Évolution du Produit Net Bancaire

Le PNB progresse positivement sur la période revue affichant un TCAM de 16,94%. Il ressort à 4,9 milliards de F CFA en 2025, soit une évolution de 87% (vs 2021).

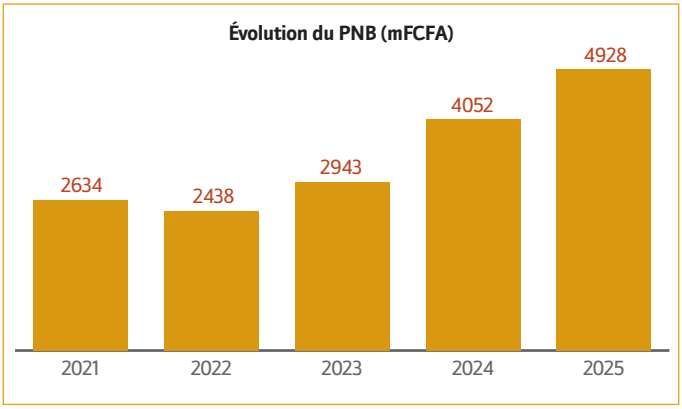

Le graphique met en évidence une progression globalement soutenue du Produit Net Bancaire (PNB) sur la période 2021–2025, malgré un léger repli observé en 2022. Le PNB s'établit à 2,63 milliards de F CFA en 2021, avant de reculer à 2,44 milliards de F CFA en 2022 (-7%), traduisant un ralentissement ponctuel de l'activité.

À partir de 2023, la dynamique de croissance reprend, avec un PNB de 2,94 milliards de F CFA, soit une hausse de 21% par rapport à 2022. Cette tendance s'accélère en 2024, où le PNB atteint 4,05 milliards de F CFA (+38%), puis se poursuit en 2025 pour s'établir à 4,93 milliards de F CFA (+22%).

L'évolution du PNB présente ainsi une tendance haussière sur l'ensemble de la période, avec un point bas en 2022 suivi d'une phase de croissance soutenue. L'accélération observée à partir de 2023, et plus particulièrement entre 2023 et 2024, constitue un point d'inflexion reflétant l'intensification des activités de refinancement et une mobilisation accrue des ressources.

Globalement, la trajectoire du PNB sur la période illustre une croissance robuste, traduisant le renforcement progressif du modèle économique et la capacité d'AFINHAB à générer des revenus récurrents à partir de son cœur d'activité.

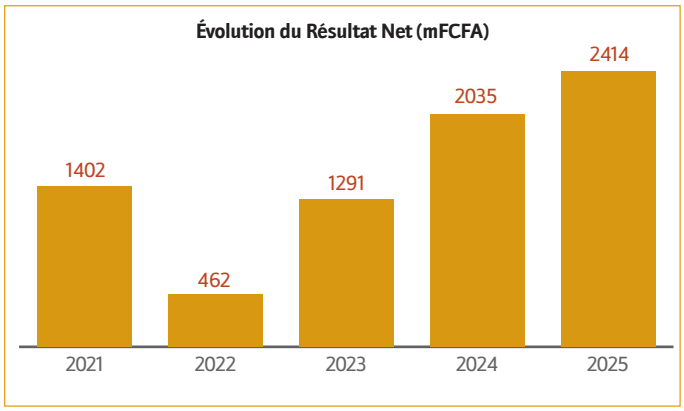

6.2.2 Analyse du résultat net

Le résultat net s'élève en moyenne à environ 1,52 milliard F CFA sur la période 2021–2025, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 14,6%. Il s'établit à 1,40 milliard F CFA en 2021, avant de chuter significativement à 462 millions F CFA en 2022, en raison d'un repli du PNB et, surtout, d'une hausse des charges d'exploitation.

À partir de 2023, le résultat net affiche un net redressement pour atteindre 1,29 milliard F CFA, soit une progression de 180% par rapport à 2022, retrouvant ainsi un niveau proche de celui de 2021. Cette dynamique se confirme en 2024, avec un résultat net de 2,04 milliards de F CFA (+58%), puis en 2025 où il s'établit à 2,41 milliards de F CFA (+19%), marquant un plus haut sur la période.

La performance enregistrée en 2023 intervient malgré la constatation d'un coût du risque de 25 millions F CFA, lié à un prêt au personnel non remboursé, ayant un impact limité sur la rentabilité. Historiquement, AFINHAB présente un portefeuille de bonne qualité, caractérisé par l'absence de prêts non performants et une quasi-absence de coût du risque.

Ainsi, la trajectoire du résultat net traduit une résilience de l'institution, avec un rebond marqué après 2022 et une amélioration continue de la rentabilité sur les exercices récents.

6.3 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BILAN 2021-2025

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS					Variation 2021/2025
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	%
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	696 090	351 491	305 227	494 303	376 403	85%
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	298 714 909 513	258 984 912 612	285 211 913 267	192 274 301 247	206 715 971 713	45%
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	255 259 389	244 899 755	190 800 254	198 516 558	-	
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	25 520 353 745	21 819 897 853	4 789 425 001	-	-	
8	AUTRES ACTIFS	3 711 478 226	3 108 430 275	5 889 670 903	2 273 447 500	901 170 458	312%
9	COMPTES DE REGULARISATION	4 083 538 917	447 486 344	402 054 897	1 640 111 641	274 628 189	1387%
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	970 338 144	2 259 404 810	2 635 971 476	3 012 538 142	3 389 104 808	-71%
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	456 216 727	627 440 183	407 478 847	417 899 771	394 664 268	16%
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 140 734	314 029 797	195 625 534	95 035 927	48 781 869	329%
	TOTAL DE L'ACTIF	333 921 931 485	287 806 853 120	299 723 245 406	199 912 345 089	211 724 697 708	58%

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS					Variation 2021/2025
		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	%
1	BANQUE CENTRALE, CCP		-	-	-	-	
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	123 877 192 923	132 746 961 435	144 884 612 358	79 152 492 989	75 055 032 600	65%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	-	-	-	-	-	
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	115 233 137 850	66 709 135 902	80 836 452 048	58 809 420 268	76 329 921 013	51%
5	AUTRES PASSIFS	74 818 968	47 578 727	131 971 857	224 107 505	344 906 466	-78%
6	COMPTES DE REGULARISATION	5 205 193 007	2 178 747 047	899 497 531	4 633 430 742	4 191 571 446	24%
7	PROVISIONS	333 872 856	513 245 930	441 008 131	383 562 970	169 572 469	97%
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	59 357 221 475	59 638 424 170	52 104 725 316	37 716 415 495	37 102 313 720	60%
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	29 840 494 406	25 972 759 909	20 424 978 165	18 992 915 120	18 531 379 994	61%
10	CAPITAL SOUSCRIT	14 426 970 000	13 676 970 000	10 163 970 000	10 088 970 000	10 088 970 000	43%
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	1 683 552 379	979 538 699	979 538 699	913 348 009	913 348 009	84%
12	RESERVES	6 230 031 427	5 823 075 078	4 574 409 810	4 112 874 684	2 999 532 483	108%
13	ECARTS DE REEVALUATION	-	-	-	-	-	
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-	-	
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	5 086 219 783	3 458 394 388	3 416 187 301	3 416 187 301	3 128 006 523	63%
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	2 413 720 817	2 034 781 744	1 290 872 355	461 535 126	1 401 522 979	72%
TOTAL DU PASSIF		333 921 931 485	287 806 853 120	299 723 245 406	199 912 345 089	211 724 697 708	58%

6.3.1 Évolution des créances : un portefeuille sain et de qualité

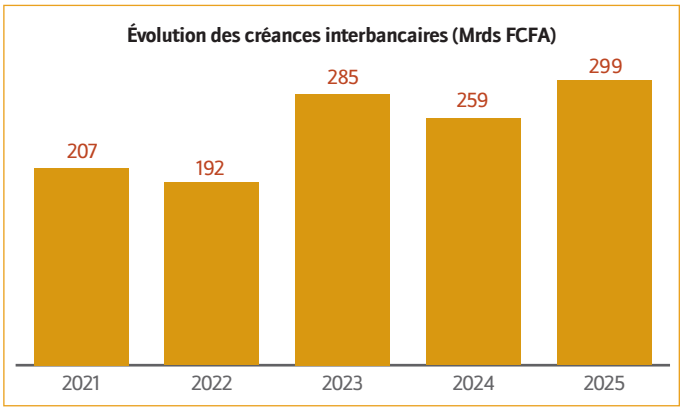

Les créances interbancaires affichent une évolution globalement haussière sur la période 2021–2025, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 9,6%, pour un encours moyen d'environ 248 milliards de F CFA. Elles s'établissent à 207 milliards de F CFA en 2021, avant de reculer à 192 milliards de F CFA en 2022 (-7%), puis d'augmenter significativement à 285 milliards de F CFA en 2023 (+48%). Cette dynamique se modère en 2024, avec un encours de 259 milliards de F CFA (-9%), avant de repartir à la hausse en 2025 pour atteindre 299 milliards de F CFA (+15%), soit un niveau record sur la période.

En 2023, les créances interbancaires représentent 95% de l'actif total, traduisant la prédominance de l'activité de refinancement dans le modèle économique d'AFINHAB. Elles se répartissent entre (i) les refinancements accordés aux banques et SFD pour 112 milliards de F CFA (39%), (ii) les actifs financiers pour 144 milliards de F CFA, et (iii) les dépôts à vue en

attente d'utilisation des fonds, les créances rattachées aux refinancements ainsi que les dépôts à terme pour 29 milliards de F CFA.

Il convient de souligner que AFINHAB ne détient pas de portefeuille de créances douteuses (NPL), l'ensemble de ses créances étant de bonne qualité, ce qui reflète une gestion prudente du risque de crédit.

6.3.2 Évolution des immobilisations

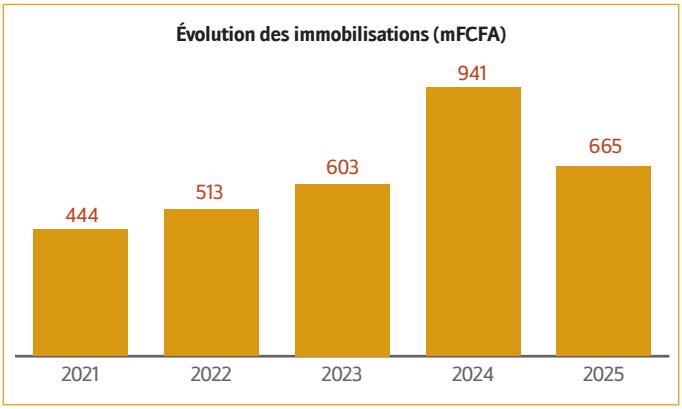

Les immobilisations d'AFINHAB évoluent de manière globale haussière sur la période 2021–2025, passant de 444 millions F CFA en 2021 à 665 millions F CFA en 2025, avec un pic observé en 2024 à 941 millions F CFA.

Entre 2022 et 2023, elles progressent de 513 millions F CFA à 603 millions F CFA, en lien principalement avec l'acquisition d'équipements destinés à l'aménagement des futurs bureaux d'AFINHAB ainsi que l'achat d'un véhicule de fonction pour la Direction Générale.

6.3.3 Évolution des capitaux propres

Les fonds propres d'AFINHAB affichent une dynamique haussière sur la période 2021–2025, passant de 18,5 milliards de F CFA en 2021 à 29,8 milliards de F CFA en 2025, soit une progression soutenue correspondant à un TCAM d'environ 12,7%.

Cette évolution reflète principalement (i) la génération récurrente de résultats bénéficiaires, (ii) les opérations d'augmentation de capital intervenues sur la période, ainsi que (iii) le renforcement progressif des réserves, notamment sous l'effet de la non-distribution des dividendes, contribuant à consolider la base de fonds propres de l'institution.

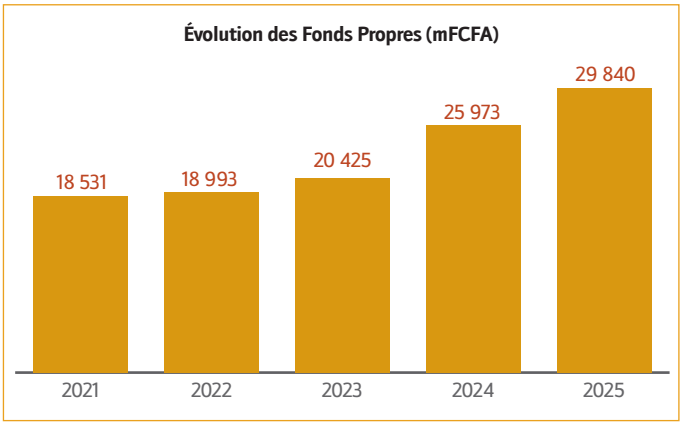

7. Comptes de l'exercice 2025 et perspectives financières

7.1 COMPTES DE L'ÉMETTEUR AU 31/12/2025

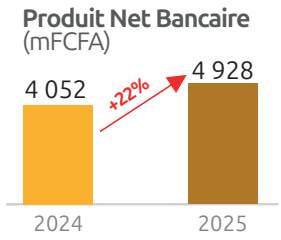

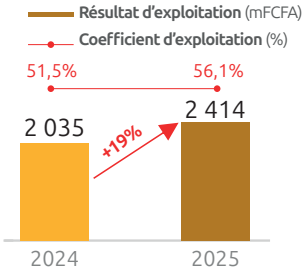

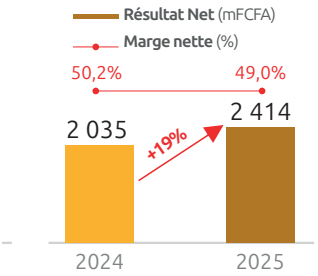

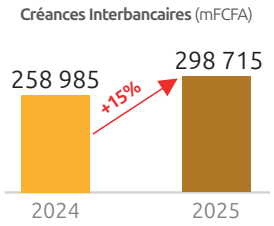

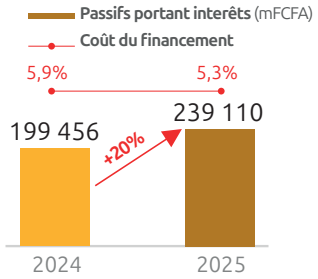

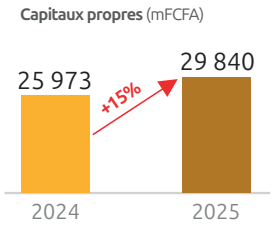

Entre 2024 et 2025, la performance financière d'AFINHAB s'inscrit dans une dynamique de croissance soutenue. Le Produit Net Bancaire (PNB) progresse de 4,1 milliards de F CFA en 2024 à 4, 9 milliards de F CFA en 2025, soit une hausse d'environ 22%, portée par l'augmentation des volumes de refinancement. Cette évolution s'est accompagnée d'une progression maîtrisée des charges d'exploitation, permettant de préserver l'efficience opérationnelle, caractérisée par une quasi-stabilité du coefficient d'exploitation à 56,1% contre 51,5% en 2024, reflétant la capacité de l'institution à absorber la croissance de son activité sans dégradation de sa structure de coûts. Le résultat net poursuit également sa trajectoire haussière, passant de 2 milliards de F CFA en 2024 à 2,4 milliards de F CFA en 2025, soit une progression d'environ 19%, traduisant l'effet de levier opérationnel et l'amélioration continue de la rentabilité.

Au niveau du bilan, les créances interbancaires, essentiellement composées des refinancements accordés par AFINHAB aux établissements de crédit, augmentent de 259,0 milliards de F CFA en 2024 à 298,7 milliards de F CFA en 2025, soit une hausse d'environ 15%, en cohérence avec l'intensification de l'activité de refinancement.

Les capitaux propres poursuivent leur trajectoire haussière en 2025, ressortant à 29,8 milliards de F CFA, contre 26,0 milliards de F CFA en 2024, soit une progression d'environ 15%. Cette évolution positive reflète le renforcement continu de la structure financière d'AFINHAB et contribue à améliorer la capacité de l'institution à soutenir la montée en puissance de ses activités de refinancement tout en respectant les exigences prudentielles.

7.2 PRINCIPALES ORIENTATIONS HYPOTHÈSES ET CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Avertissement

Les prévisions ci-après, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'Émetteur. Les prévisions présentées ci-après ont été élaborées conformément sur le plan comptable bancaire révisé. Elles reposent sur un ensemble d'hypothèses stratégiques, organisationnelles et financières.

Les principales orientations stratégiques d'AFINHAB sont déclinées à plusieurs niveaux :

• Une nouvelle stratégie commerciale sur deux axes

- Maximiser le volume d'affaires avec les banques actionnaires en leur offrant une gamme de solutions complémentaires :

. Refinancement : développement de nouveaux modes d'origination afin de dynamiser l'écosystème du financement du logement et de renforcer le canal traditionnel de l'activité
. Titrisation : offre de solutions permettant aux banques de réduire leurs besoins en fonds propres réglementaires

. Garantie : mise en place de mécanismes de couverture des risques liés aux portefeuilles de prêts au logement.

- S'ouvrir aux banques non-actionnaires et leur offrir l'ensemble des solutions pour développer leur activité de prêts au logement

• **Des politiques organisationnelles, tarifaires et commerciales** :

- Accent renforcé sur l'accompagnement et la proximité avec les clients
- Allègement du modèle opératoire, visant une meilleure efficacité opérationnelle tout en assurant une maîtrise rigoureuse des risques et la préservation de la notation financière d'AFINHAB
- Recrutement de nouveaux profils clés (business developer, analyste financier, etc.) pour soutenir la montée en puissance des activités
- Perception, par AFINHAB, de commissions d'arrangement en tant que co-arrangeur des opérations de titrisation ainsi qu'une rémunération au titre des warehousing facilities
- En tant que sponsor des solutions de garantie, AFINHAB percevra une rémunération

• **Des perspectives financières pour les 15 prochaines années se fondant sur les hypothèses suivantes** :

- Niveau d'activités
. Mobilisation de ressources de marché et concessionnelles sur l'ensemble de la période, et mise en production de ces ressources conformément au tableau prévisionnel ci-après.

- Compte de résultat :
. Doubler les revenus issus des opérations de refinancement pour atteindre un niveau supérieur à 36,2 MF CFA
. Multiplier par 2,2 les revenus liés aux marges de refinancement
. Progression annuelle de 5% des autres commissions (titrisation et GPL) pour atteindre 442 MF CFA en 2041
. Multiplier par 3 le produit net bancaire (PNB) pour atteindre 16,3 milliards de F CFA
. Maintien de la marge nette d'intérêts, avec une croissance corrélée des commissions
. Augmentation annuelle des charges d'exploitation de 8%, en lien avec l'inflation

- Bilan :
. Croissance annuelle des actifs comprise entre 3% et 7% sur la période 2026–2041
. Augmentation du total bilan de 460 milliards de F CFA en 2026 à 900 milliards de F CFA en 2041
. Une augmentation du capital de +1%
. Avoir un poids de 70% dans les volumes des prêts refinancés par les Banques et les SFD de l'UEMOA
. Mobilisation de ressources à long terme à des taux attractifs pour soutenir les activités de refinancement

- Autres considérations :
. L'évolution du contexte géopolitique, un contexte financier hostile et leur impact sur les économies des États membres et, par extension, sur les opérations des banques
. L'insécurité et l'instabilité politique croissantes dans la Communauté
. L'augmentation générale du capital et son impact sur les opérations d'AFINHAB.

Niveau d'activités (Mrds F CFA)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Ressources de marchés	40	-	50	60	60	80	80	80	80	80	80	80	100	100	100	100
Ressources concessionnelles																
Banque mondiale																
Ligne de crédit	18,31		5 ,96													
DFC	65,596															
Total	123,906	-	55,96	60	60	80	80	80	80	80	80	80	100	100	100	100

7.3 COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2026-2041

FYE - 31/12 - XOFm	2026E	2027E	2028E	2029E	2030E	2031E	2032E	2033E	2034E	2035E	2036E	2037E	2038E	2039E	2040E	2041E	TCAM 26-41
Produits d'exploitation	**21 871**	**22 795**	**23 458**	**26 039**	**28 466**	**30 763**	**32 766**	**34 433**	**37 516**	**39 722**	**41 757**	**43 375**	**44 753**	**47 685**	**49 924**	**52 597**	**6,0%**
Croissance	26,4%	4,2%	2,9%	11,0%	9,3%	8,1%	6,5%	5,1%	9,0%	5,9%	5,1%	3,9%	3,2%	6,6%	4,7%	5,4%	5,8%
Intérêts perçus sur refinancement des banques	15 550	15 169	15 231	16 950	18 235	20 406	21 900	23 003	25 814	27 305	28 620	29 738	30 746	32 705	34 254	35 286	
Croissance	73,3%	-2,5%	0,4%	11,3%	10,6%	8,8%	7,3%	5,0%	11,3%	5,8%	5,0%	3,7%	2,5%	7,3%	4,7%	3,0%	
Poids	71,1%	66,5%	65,0%	65,1%	64,0%	66,3%	66,8%	66,8%	68,8%	68,7%	68,5%	68,5%	68,7%	68,6%	68,6%	69,0%	
Charges d'exploitation	**16 082**	**15 802**	**15 973**	**17 681**	**19 490**	**21 152**	**22 650**	**23 730**	**26 272**	**27 897**	**29 189**	**30 137**	**30 812**	**32 990**	**34 391**	**36 289**	**5,6%**
Croissance	30,6%	-1,7%	1,1%	10,7%	10,2%	8,5%	7,1%	4,8%	10,7%	6,2%	4,6%	3,2%	2,2%	7,1%	4,2%	5,5%	
Produit net bancaire	5 789	6 993	7 484	8 359	8 976	9 611	10 116	10 703	11 244	11 825	12 568	13 237	13 941	14 695	15 533	16 308	7,1%
Croissance	16,2%	20,8%	7,0%	11,7%	7,4%	7,1%	5,2%	5,8%	5,1%	5,2%	6,3%	5,3%	5,3%	5,4%	5,7%	5,0%	
Résultat brut d'exploitation	**2 869**	**3 839**	**4 079**	**4 681**	**5 003**	**5 321**	**5 482**	**5 699**	**5 840**	**5 988**	**6 264**	**6 430**	**6 588**	**6 754**	**6 957**	**7 046**	**6,2%**
Croissance	24,3%	33,8%	6,2%	14,8%	6,9%	6,4%	3,0%	4,0%	2,5%	2,5%	4,6%	2,6%	2,5%	2,5%	3,0%	1,3%	
Marge	49,6%	54,9%	54,5%	56,0%	55,7%	55,4%	54,2%	53,2%	51,9%	50,6%	49,8%	48,6%	47,3%	46,0%	44,8%	43,2%	
Résultat d'exploitation	**2 652**	**3 618**	**3 853**	**4 450**	**4 768**	**5 081**	**5 238**	**5 450**	**5 586**	**5 729**	**5 999**	**6 160**	**6 313**	**6 473**	**6 671**	**6 753**	**6,4%**
Croissance	28,0%	36,4%	6,5%	15,5%	7,1%	6,6%	3,1%	4,0%	2,5%	2,6%	4,7%	2,7%	2,5%	2,5%	3,1%	1,2%	
Marge	45,8%	51,7%	51,5%	53,2%	53,1%	52,9%	51,8%	50,9%	49,7%	48,4%	47,7%	46,5%	45,3%	44,1%	42,9%	41,4%	
Résultat avant impôt	**2 652**	**3 618**	**3 853**	**4 450**	**4 768**	**5 081**	**5 238**	**5 450**	**5 586**	**5 729**	**5 999**	**6 160**	**6 313**	**6 473**	**6 671**	**6 753**	**6,4%**
Croissance	28,0%	36,4%	6,5%	15,5%	7,1%	6,6%	3,1%	4,0%	2,5%	2,6%	4,7%	2,7%	2,5%	2,5%	3,1%	1,2%	
Marge	45,8%	51,7%	51,5%	53,2%	53,1%	52,9%	51,8%	50,9%	49,7%	48,4%	47,7%	46,5%	45,3%	44,1%	42,9%	41,4%	
Résultat net	**2 652**	**3 618**	**3 853**	**4 450**	**4 768**	**5 081**	**5 238**	**5 450**	**5 586**	**5 729**	**5 999**	**6 160**	**6 313**	**6 473**	**6 671**	**6 753**	**6,4%**
Croissance	28,0%	36,4%	6,5%	15,5%	7,1%	6,6%	3,1%	4,0%	2,5%	2,6%	4,7%	2,7%	2,5%	2,5%	3,1%	1,2%	
Marge	45,8%	51,7%	51,5%	53,2%	53,1%	52,9%	51,8%	50,9%	49,7%	48,4%	47,7%	46,5%	45,3%	44,1%	42,9%	41,4%	

De façon générale, les agrégats financiers du compte de résultat prévisionnel évoluent positivement sur la période. La croissance annuelle prévisionnelle du Produit Net Bancaire (PNB) est de7,1% en moyenne sur la période, passant de 5,7 milliards de F CFA en 2026 à 16,3 milliards de F CFA en 2041. Il est porté en grande partie par les intérêts perçus sur le refinancement des banques. La marge nette d'intérêts (ou « spread ») sur la période s'élève en moyenne à 1,0%.

Le revenu généré sur la période est consommé par les charges d'exploitation qui évoluent moins proportionnellement au PNB avec un TCAM de +5,6%. Elles sont essentiellement constituées des Intérêts versés aux souscripteurs et aux partenaires au développement qui augmentent en moyenne de 5,6% sur la période en passant de 16,1 milliards de F CFA en 2026 à 36,3 milliards de F CFA en 2041.

Le Résultat d'exploitation correspond au Résultat Net de l'institution sur la période prévisionnelle et s'élève en moyenne à 5,3 milliards de F CFA. Le résultat Net présente une marge nette moyenne de 48,6%. La correspondance du résultat d'exploitation et du Résultat Net s'explique par les raisons suivantes :

- AFINHAB n'a pas prévu d'évènements exceptionnels ;
- Par son caractère, AFINHAB bénéficie d'une exonération fiscale au TOGO.

7.4 BILANS ET RATIOS PRÉVISIONNELS 2026-2041

Bilan - FYE - 31/12 - Mdrs XOF	2026E	2027E	2028E	2029E	2030E	2031E	2032E	2033E	2034E	2035E	2036E	2037E	2038E	2039E	2040E	2041E	TCAM 26-41
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires (Actif)	160	163	175	176	177	185	222	215	203	216	212	205	246	223	223	218	2,1%
Créances sur la clientèle	269	243	268	299	328	355	377	393	444	469	490	507	517	563	590	624	5,8%
Opérations sur titres et opérations diverses (Actif)	31	40	31	30	35	35	0	35	35	30	41	53	40	50	50	50	3,2%
Valeurs immobilisées	1	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	4	4	5	6	6	15%
TOTAL ACTIF	460	448	476	507	542	577	602	645	684	718	746	769	807	841	869	899	4,6%
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires (Passif)	198	184	190	177	165	153	139	125	111	97	83	69	57	44	35	21	-13,8%
Dettes représentées par un titre	148	132	169	213	254	293	327	377	422	462	495	523	566	604	633	669	10,6%
Opérations sur titres et opérations diverses (Passif)	11	25	5	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%
Provisions, fonds propres et assimilés	104	107	112	117	123	129	136	143	151	159	168	176	184	194	201	209	4,8%
Fonds affectés / Subventions d'investissement																	
Prêts subordonnés	*70*	*69*	*70*	*70*	*70*	*71*	*72*	*73*	*75*	*76*	*78*	*80*	*81*	*83*	*83*	*84*	*1,2%*
Provisions pour risques et charges	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*2*	*10%*
FRBG																	
Primes liées au capital	*2*	*2*	*3*	*3*	*3*	*4*	*4*	*5*	*5*	*5*	*6*	*6*	*7*	*7*	*8*	*8*	*9,5%*
Réserves	*7*	*7*	*8*	*9*	*10*	*11*	*12*	*13*	*14*	*15*	*16*	*17*	*18*	*20*	*21*	*22*	*8,3%*
Capital	*15*	*15*	*15*	*15*	*15*	*16*	*16*	*16*	*16*	*16*	*17*	*17*	*17*	*17*	*17*	*17*	*1,2%*
Report à nouveau (+/-)	*7*	*9*	*12*	*15*	*19*	*22*	*27*	*31*	*35*	*40*	*44*	*49*	*54*	*59*	*64*	*69*	*16,5%*
Résultat de l'exercice (+/-)	*3*	*4*	*4*	*4*	*5*	*5*	*5*	*5*	*6*	*6*	*6*	*6*	*6*	*6*	*7*	*7*	*6,4%*
TOTAL PASSIF	460	448	476	507	542	577	602	645	684	718	746	769	807	841	869	899	4,6%

De façon générale, le total bilan sur la période prévisionnelle évolue positivement avec un TCAM de +4,6% en passant de 460 milliards de F CFA en 2026 à 899 milliards de F CFA en 2041. Les actifs productifs seront essentiellement composés des créances sur la clientèle et les opérations de trésorerie et opérations interbancaires, qui représenteront conjointement 94% des actifs, avec des TCAM respectifs de +5,8% et 2,1%.

Le passif portant intérêts sera composé essentiellement des dettes interbancaires et assimilées, des emprunts et titres subordonnés, et des dettes à l'égard de la clientèle et des dettes représentées par un titre, avec un TCAM de +4,5% sur la période. Le coût du financement qui est le rapport entre les intérêts payés et les passifs portant intérêts, ressort en moyenne à 4,8%.

Les capitaux propres d'AFINHAB connaitront un TCAM de +9,2% en passant de 33 milliards de F CFA en 2026 à 124 milliards de F CFA en 2041 soit plus du triple. Cette croissance des capitaux propres sera possible grâce à (i) l'augmentation du capital social sur la période (TCAM +1,2%) ; (ii) l'augmentation des réserves et des reports à nouveau (RAN) positifs sur la période avec des TCAM respectifs de +8,3% et de +16,5%, et (iii) l'augmentation continue du résultat net de l'institution (TCAM +6,4%).

Dans sa stratégie de financement, AFINHAB prévoit annuellement le financement de ses emplois grâce aux ressources (fonds propres et dettes contractées).

Bilan - FYE - 31/12 - Mdrs XOF	2026E	2027E	2028E	2029E	2030E	2031E	2032E	2033E	2034E	2035E	2036E	2037E	2038E	2039E	2040E	2041E	TCAM 26-41	
Fonds propres règlementaires																		
Fonds propres règlementaires	102 964	106 149	111 024	116 280	121 768	128 148	134 701	142 037	149 965	158 047	166 413	174 955	182 829	192 659	199 681	207 408	3 000	
Ratio de solvabilité																		
Ratio minimal CET1 + Coussin de conservation	14%	16%	16%	17%	18%	19%	19%	21%	21%	21%	23%	24%	24%	25%	25%	26%	7,50%	
Ratio minimal T1 + Coussin de conservation	14%	16%	16%	17%	18%	19%	19%	21%	21%	21%	23%	24%	24%	25%	25%	26%	8,50%	
Ratio minimal de solvabilité	43%	46%	44%	43%	43%	42%	40%	44%	42%	41%	43%	44%	42%	44%	43%	44%	12%	
Norme de division des risques																		
Norme de division des risques	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Exemptée	
Ratio de levier																		
Ratio Levier	8%	9%	9%	10%	10%	11%	11%	11%	12%	12%	13%	13%	13%	14%	14%	15%	3%	
Autres normes																		
(Participations + Immobilisations) /FPR	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	2%	2%	3%	3%	3%	100% Max	
Coefficient de liquidité	103%	106%	104%	103%	103%	105%	112%	106%	106%	108%	107%	106%	108%	108%	108%	109%	Non définie	
Coefficient de couverture des EMLT/Ress stables)	105%	104%	106%	106%	107%	106%	100%	106%	106%	105%	106%	108%	106%	107%	107%	107%	Non définie	
Limites sur les prêts aux actionnaires, dirigeants et au personnel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Exemptée	

De façon générale, les ratios calculés d'AFINHAB respectent les normes du dispositif prudentiel en vigueur sur la période prévisionnelle.

8. Facteurs de risques, faits exceptionnels et litiges

8.1 FACTEURS DE RISQUES

8.1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque que AFINHAB ne rembourse pas tout ou une partie de son crédit aux échéances prévues.

AFINHAB présente un profil de risque de crédit robuste, comme en témoigne sa notation AAA avec une perspective stable à long terme et A1+ avec une perspective stable à court terme, attribuées par Bloomfield Investment

Sur le long terme, les fondamentaux solides d'AFINHAB offrent une grande résilience face aux aléas économiques et financiers. Les risques associés aux investissements restent peu significatifs, même en cas de changements défavorables dans l'environnement des affaires.

À court terme, la probabilité de remboursement en temps opportun des échéances est jugée extrêmement élevée. AFINHAB bénéficie d'une liquidité excellente. Les risques demeurent donc mineurs.

8.1.2 Risque de change

Le risque de change est le risque pour AFINHAB de ne pas pouvoir faire face à ses engagements de remboursement des ressources en devises mobilisées auprès de partenaires internationaux.

Dans le cadre du refinancement de prêts au logement en faveur de populations à revenus modestes, AFINHAB mobilise, avec l'appui de la BOAD, son principal sponsor, ou en étant contrepartie directe, des ressources en devises (Euro) auprès de partenaires internationaux. Ces ressources sont prêtées aux banques en FCFA et lui sont remboursées dans la même monnaie, générant ainsi un risque de change pour AFINHAB. AFINHAB a mis en place un fonds de couverture du risque de change ouvert dans ses livres pour se protéger contre le risque d'un changement de la parité du FCFA contre l'Euro. Ce fonds est alimenté par la rémunération nette des placements des emprunts subordonnés accordés par la Banque mondiale.

8.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que AFINHAB ne soit pas en mesure d'honorer, à leurs échéances, ses engagements de décaissement. Ce risque est atténué par les Règles d'Intervention et les Statuts d'AFINHAB. À ce titre, les banques actionnaires s'engagent, conformément aux articles 8.1 et 8.3 des Règles d'Intervention ainsi qu'à l'article 14 des Statuts, à mettre à la disposition d'AFINHAB les ressources nécessaires en cas de défaillance de l'un de ses emprunteurs, afin de lui permettre d'honorer une échéance au titre de l'un de ses emprunts contractés sur le marché.

8.1.4 Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent les risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

Il est minime en ce qui concerne :

- Les fraudes ou malveillance de personnes en raison du fait que AFINHAB ne gère pas des dépôts ou ne manipule pas des fonds ; de plus les contrôles internes sont mis en place

- Les risques de réputation : étant donné que ses emprunteurs sont des banques soumises à la Loi bancaire et au contrôle des organes réglementaires, et les opérations refinancées sont des opérations licites concernant essentiellement l'habitat ;

- Le système d'informations comptables et financières étant donné sa qualité d'Etablissement financier qui soumet AFINHAB aux obligations de tenue de ses comptes suivant le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA et aux reportings réglementaires à la BCEAO ainsi que les états financiers IFRS à partir du 31/12/2024.

8.1.5 Risques liés au refinancement

AFINHAB opère une gestion adéquate entre ses ressources et ses emplois en alignant la maturité de ses emprunts obligataires sur la durée des refinancements accordés aux banques. Cette approche garantit une correspondance entre les échéances de remboursement des emprunts contractés sur le Marché Financier Regional et celles des refinancements octroyés aux banques. Ainsi, le risque de refinancement lié à l'activité d'AFINHAB est négligeable.

8.1.6 Risques liés aux changements climatiques

Les risques physiques tels que les inondations, la montée du niveau de la mer, et les événements climatiques extrêmes peuvent affecter la valeur des propriétés résidentielles financées par les prêts hypothécaires, impactant ainsi la solvabilité des emprunteurs et la performance du portefeuille. Néanmoins, les banques refinancées exigent des emprunteurs une assurance couvrant le bien financé.

8.1.7 Faits exceptionnels

AFINHAB n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

8.2 LITIGES ET AFFAIRES EN CONTENTIEUX

Au 31 décembre 2025, le seul litige ou contentieux concernant AFINHAB, est relatif à un ancien employé licencié pour faute lourde. Ce dernier a engagé une procédure pour licenciement abusif, qui est en cours devant les tribunaux. Le risque, évalué à 23 646 361 F CFA, a été intégralement provisionné, sachant que la décision déjà rendue et faisant l'objet de recours est favorable à AFINHAB.

N°	Description des affaires pendantes devant les tribunaux et des contrôles fiscaux non clôturés		Appréciation des risques par l'AFINHAB		
	Faits	Évolution du dossier	Montant exigé à l'AFINHAB	Risque estimé par l'AFINHAB	Provisions constituées
1	Licenciement d'un agent pour faute lourde	Assignation de l'agent pour licenciement abusif Procédure en cours devant les tribunaux	94 807 825 FCFA	23 646 361 FCFA	23 646 361 FCFA

Annexe 1 :

Notation d'AFINHAB (anciennement CRRH-UEMOA) par Bloomfield Investment

BLOOMFIELD INVESTMENT | CREDIT RISK MANAGEMENT BEYOND NUMBERS

TOGO, CRRH-UEMOA

Fiche de Notation Financière — **Validité : Juin 2026-Mai 2027**

Catégorie De valeurs	Échelle de notation	Monnaie	Note actu.	Note préc.	Date d'exp.	Perspective
Long Terme	Monnaie locale	CFA	**AAA**	**AAA**	**31/05/2027**	**Stable**
Court Terme	Monnaie locale	CFA	**A1+**	**A1+**	**31/05/2027**	**Stable**

Bloomfield Investment Corporation

Tel: (225) 27 22 54 84 40/41

Ayélé EKUE-HETTAH, Directrice de mission
a.ekue-hettah@bloomfield-investment.com

Paule-Aimée BOUE, Analyste financier
a.boue@bloomfield-investment.com

Kéren SYLVA, Analyste financier
k.sylva@bloomfield-investment.com

www.bloomfield-investment.com

Informations financières de base

En millions de FCFA	2024	2025
Total bilan	287 807	333 922
Créances interbancaires	258 985	298 715
Dettes interbancaires	132 747	123 877
Dettes représentées par un titre	66 709	115 233
Fonds propres (hors résultat net)	23 938	27 427
Marge d'intérêt	4 079	4 813
Résultat net des commissions	203	549
Produit Net Bancaire	4 052	4 928
Résultat Brut d'Exploitation	2 035	2 414
Résultat net	2 035	2 414

Présentation

La CRRH-UEMOA (Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA) est un établissement financier de crédit spécialisé dans le refinancement des prêts hypothécaires accordés par les banques et institutions de microfinance de l'Union. Créée le 16 juillet 2010 à Cotonou, elle exerce sous la forme d'une société anonyme avec un Conseil d'Administration et dispose d'un siège social à Lomé, au Togo.

Agréée en qualité d'établissement financier de crédit depuis le 11 novembre 2011, la CRRH-UEMOA a pour mission de faciliter l'accès à des ressources longues destinées au financement de l'habitat dans l'espace UEMOA.

Dans le cadre de l'évolution de son modèle d'affaires, l'institution a élargi depuis 2023 son champ d'intervention en développant de nouvelles activités, notamment la titrisation de créances hypothécaires et les solutions de garantie, afin de soutenir davantage le financement du logement dans la région. Son capital social se situe à 14 427 millions de francs CFA au 31 décembre 2025.

Justification de la notation et des perspectives

Sur le long terme : Qualité de crédit la plus élevée. Les facteurs de risques sont négligeables, étant légèrement supérieurs à ceux des obligations d'Etat sans risque.

Sur le court terme : Certitude de remboursement en temps opportun la plus élevée. Les liquidités à court terme, dont les facteurs internes d'exploitation et/ou l'accès aux sources alternatives de financement sont assurés, et la sécurité est tout juste en dessous de celle des bons du trésor sans risque.

Facteurs clés de performance

La notation est basée sur les facteurs positifs suivants :

- Une dynamique de refinancement soutenue ;
- Un déploiement des nouvelles lignes d'activités indiquant le début de la mise en action effective de la décision de transformation du modèle économique ;
- Une capacité confirmée de mobilisation de ressources de marché à portée régionale ;
- Une amélioration des performances financières, dans un contexte de hausse des charges ;
- Une flexibilité financière renforcée ;
- Un renforcement continu du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Des perspectives 2026 axées sur l'accélération stratégique et un rééquilibrage des priorités.

Les principaux facteurs de fragilité de la qualité de crédit sont les suivants :

- Une progression modérée de la couverture du portefeuille hypothécaire, causée par les contraintes foncières rencontrées par les banques refinancées ;
- Un cadre juridique peu harmonisé limitant les refinancements de l'habitat ;
- Un environnement sécuritaire sous-régional de plus en plus fragilisé.

Annexe 2 :

Second Party Opinion (SPO) d'AFINHAB par Moody's Ratings

MOODY'S RATINGS

Sovereign and Supranational

ASSESSMENT
18 February 2025

Send Your Feedback

Contacts

Amaya London
AVP-Sustainable Finance
amaya.london@moodys.com

Alice Presotto
Sustainable Finance Associate
alice.presotto@moodys.com

Adriana Cruz Felix
SVP-Sustainable Finance
adriana.cruzfelix@moodys.com

CRRH-UEMOA

Second Party Opinion – Social Bond Framework Assigned SQS1 Sustainability Quality Score

Summary

We have assigned an SQS1 Sustainability Quality Score (excellent) to the Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain's (CRRH-UEMOA for its acronym in French) social bond framework dated December 2024. The CRRH-UEMOA has established its social bond framework with the aim of refinancing affordable housing loans. The framework is aligned with the four core components of the International Capital Market Association's (ICMA) Social Bond Principles (SBP) 2023, and the company has also incorporated all Moody's Ratings identified best practices for all four components. The framework demonstrates a high contribution to sustainability.

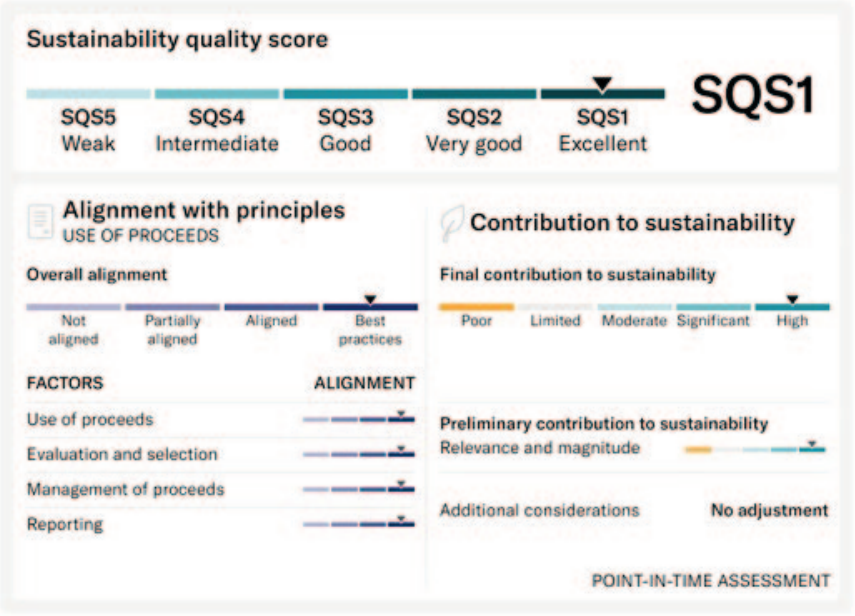

Annexe 3 :

Exonérations d'impôts et taxes sur les titres d'AFINHAB

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° 05/2022/CM/UMOA/CRRH-UEMOA

RELATIVE A LA FISCALITE APPLICABLE AUX TITRES DE LA CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA)

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA,

Vu le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;

Vu l'Accord en date du 14 novembre 1973 instituant une Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;

Vu les Statuts de la BOAD, notamment en son article 2 ;

Vu la Directive N°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA notamment en ses articles 6, et 8 du titre III ;

Vu les conclusions de la consultation à domicile des membres du Conseil, le 08 juillet 2022 au sujet du dossier de la CRRH-UEMOA intitulé « renouvellement de l'exonération de tous impôts et taxes des émissions obligataires de la CRRH-UEMOA dans les pays de l'UEMOA » ;

Vu les conclusions de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union du vendredi 30 septembre 2022 à Dakar ;

DECIDE :

ARTICLE 1

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA bénéficie, dans tous les pays de l'UEMOA, du renouvellement de l'exonération de tous impôts et taxes sur les obligations et autres valeurs mobilières, leurs revenus et plus-values, quel que soit le détenteur de ces titres pour les dix (10) prochaines années.

ARTICLE 2

Sur proposition de la CRRH-UEMOA, la BOAD soumettra tous les ans au Conseil des Ministres, à titre d'information, un rapport de l'impact de la mesure sur les recettes de chaque État ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs attendus, en termes de promotion de l'accès à la propriété dans les différents pays membres de l'Union.

Fait à Lomé, le 30 SEP. 2022

Pour le Conseil des Ministres de l'UMOA,
Le Président

Monsieur Sani YAYA
Ministre de l'Economie et des Finances
de la République Togolaise

Annexe 4 :

Tableau récapitulatif des mandats des administrateurs d'AFINHAB

N°	ADMINISTRATEURS	DATE DE NOMINATION	FIN DE MANDAT	AUTRES MANDATS
1	BOAD	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
2	BIDC	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
3	SHELTER AFRIQUE	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
4	BOA BENIN	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
5	BSIC TOGO	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
6	BANQUE ATLANTIQUE MALI	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
7	BHS	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	-
8	M. Thierry TANOH	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	• MERCY CORPS • AFENTRA PLC • AZALAÏ HOLDING • AZALAÏ SMS • MAHA CAPITAL PARTNER • FINAFRICA
9	M. Magloire SOSSOUVI	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	• AFRICAN LEASE HOLDING • NSIA BANQUE SENEGAL • MOOV MONEY COTE D'IVOIRE
10	M. Didier APHING KOUASSI	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	• BRVM • PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT • PHOENIX AFRICA ASSETMANAGEMENT • FIRST CAPITAL SA • WEST AFRICA COMMODITIES MARKET
11	Mme Marie Madeleine COULIBALY VASCONSERVE	AGO DU 15/05/2025	Arrêté des comptes au 31/12/2027	• NSIA ASSURANCE MALI • NSIA ASSURANCE VIE MALI • NELSON RE • PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT • AFG BANK CI

Annexe 5 :

Eléments du reporting des social bonds 2025-2040

PAYS	BANQUE	MONTANT ALLOUE	TOTAL PAR PAYS	EN % DU TOTAL ALLOUE
BENIN	Banque A	6 000 000 000	8 500 000 000	14,2%
	Banque B	2 500 000 000		
BURKINA FASO	Banque C	10 000 000 000	22 300 000 000	37,2%
	Banque D	6 000 000 000		
	Banque E	6 300 000 000		
COTE D'IVOIRE	Banque F	4 719 434 109	14 719 434 109	24,5%
	Banque G	10 000 000 000		
SENEGAL	Banque H	4 800 000 000	13 800 000 000	23,0%
	Banque I	3 000 000 000		
	Banque J	6 000 000 000		
TOGO	Banque K	680 565 891	680 565 891	1,1%
TOTAL		**60 000 000 000**	**60 000 000 000**	**100%**

Ventilation de l'allocation des fonds du Social Bond CRRH-UEMOA 6% 2025-2040 par pays (M FCFA)

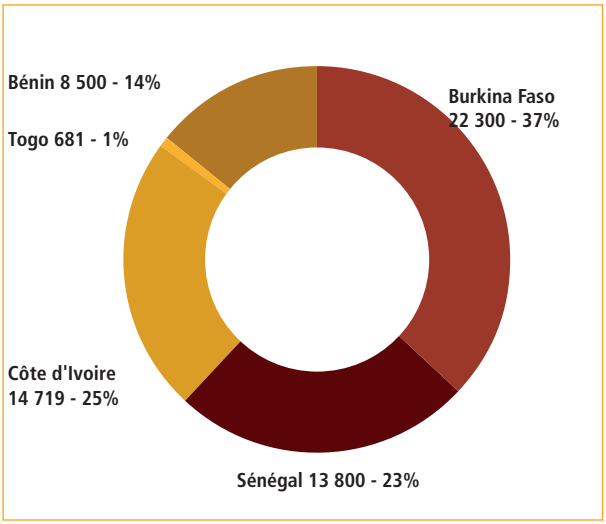

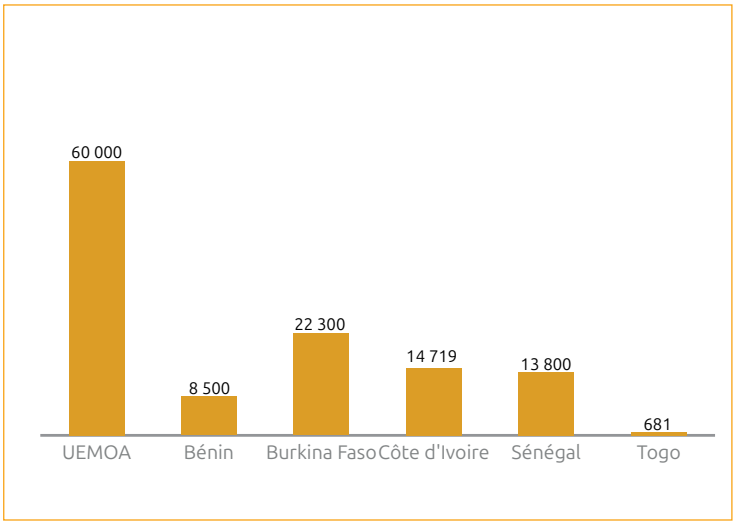

Annexe 6 :

Eléments d'impact social bond 2025

	Montant alloué	Nombre de logements refinancés (réalisé)	Nombre de logements refinancés (projection)	Nombre de personnes impactées (réalisé)
Burkina	22 300 000 000	1778	2372	10 668
Côte d'Ivoire	14 719 434 109	299	694	1 495
Sénégal	13 800 000 000	646	1019	4 522
Bénin	8 500 000 000	213	636	1 278
Togo	680 565 891	61	109	305
	60 000 000 000	2 997	4 830	18 268

	Nombre de personnes impactées (projection)	% de femmes emprunteuses ou co-emprunteuses	Nombre d'emplois créés (réalisés)	Nombre d'emplois créés (projetés)
Burkina	14 232	23%	14 224	18 976
Côte d'Ivoire	3 470	36%	2 392	5 552
Sénégal	7 133	26%	5 168	8 152
Bénin	3 816	28%	1 704	5 088
Togo	545	31%	488	872
	29 196	25%	23 976	38 640

AFINHAB

Contact :
Siège social : 68, Avenue de la libération,
BP : 1172 Lomé - TOGO
Email : contact@afinhab.org
Site web : www.afinhab.org

AFINHAB